

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2022

GROUPE
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE



SYNTHÈSE

Ce rapport narratif, destiné au public, fait partie du reporting réglementaire Solvabilité 2 transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il présente la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) dans sa vision groupe prudentiel.

Il est validé par le Directeur Général, examiné par le comité d'audit, des comptes et des risques puis approuvé par le conseil d'administration de CCR, entreprise participante, préalablement à sa transmission à l'ACPR.

Conformément aux exigences réglementaires de la norme Solvabilité 2, ce rapport résume les éléments propres à l'activité du groupe CCR sur l'année 2022 concernant les évaluations appliquées à des fins de solvabilité.

Dans le présent rapport, il convient de considérer que tous les éléments mentionnés sont valorisés à la date du 31 décembre 2022 et sont exprimés en euro.

Ce rapport peut être amené à renvoyer à des informations complémentaires disponibles sur le site du groupe CCR: <https://www.ccr.fr>.

Le Rapport Régulier au Contrôleur (Regular Supervisory Report - RSR) est composé des chapitres suivants :

- Présentation, activité et performance
- Système de gouvernance
- Profil de risques
- Valorisation des actifs et des passifs
- Gestion du capital

En annexe de ce document figurent également les états financiers quantitatifs clés requis par la réglementation de Solvabilité 2 dans le cadre de ce rapport.

À la suite de l'apport par CCR à sa filiale CCR Re de sa branche complète et autonome d'activité de réassurance de marché définitivement réalisé à la date du 31 décembre 2016 (date d'effet juridique) :

- CCR exerce une activité de réassurances publiques avec la garantie de l'État, une mission de gestion de fonds publics et différentes études pour le compte de l'État en particulier en matière de connaissance des risques naturels, leur prévention et leur prise en charge, ainsi que sur d'autres risques, tels que les risques en agriculture. Elle continue de gérer en extinction une partie résiduelle du portefeuille de réassurance de marché qui n'a pas été transférée à CCR Re et qui fait l'objet d'une rétrocession miroir à cette dernière. CCR possède 100 % de CCR Re.
- CCR Re est un réassureur présent dans le monde entier, multi-spécialiste appartenant au groupe CCR. Son activité est répartie sur plus de 90 pays et sur l'ensemble des grandes branches assurantielles : Vie, Non-Vie et Spécialités.

En termes de souscription et de cession de risques à l'État, une nouvelle convention est effective depuis le 1^{er} janvier 2017 entre l'État et CCR. Elle s'est substituée à celle de 1993. Elle précise, entre autres, les missions de CCR, ainsi que l'engagement et la rémunération des garanties de l'État pour les différentes réassurances. Un avenant a été conclu en décembre 2017 à effet du 1^{er} janvier 2018 concernant la réassurance des risques d'attentats et d'actes de terrorisme, ayant notamment pour objet de porter la rémunération de la garantie de l'État de 0,5 % à 7 % du montant des primes acquises de l'exercice précédent. En 2021, l'État a confié à CCR une nouvelle mission de réassurance publique en matière de Responsabilité Civile des Exploitants Nucléaires (RCEN). L'année 2022 est marquée par l'entrée en vigueur de la convention de Paris révisée 2004 réglementant la Responsabilité Civile Nucléaire.

Cette convention, à laquelle la France adhère, augmente significativement les chefs de préjudices couverts au titre de la RCEN. En particulier, le délai de prescription pour les dommages corporels passe de 10 à 30 ans. Ces modifications ont conduit à des carences de marché que CCR tente de combler à la demande de l'État. En particulier, CCR couvre les dommages corporels survenant entre 10 et 30 ans après un accident nucléaire avéré ou suite à des rejets autorisés. Cette couverture est accordée au Pool de co-réassurance Assuratome français ainsi qu'aux autres assureurs concernés par ce risque.

Dans le cadre de Solvabilité 2, le groupe CCR utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités. Le profil de risque de CCR a évolué en 2022 de par la cessation des activités de réassurance de crédit (CAP-Relais, CAP et CAP+) et la souscription de réassurance RCEN (Responsabilité Civile des Exploitants Nucléaires). Ce profil de risque reflète l'exposition aux risques basée sur son activité de réassurance publique et son activité de gestion d'actifs.

Le ratio de Solvabilité 2, du groupe CCR, est égal à 159,4 % à fin 2022, pour des fonds prudentiels après dividendes de 5 143 M€ et un SCR de 3 226 M€.

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires consolidé du groupe CCR s'établit à 2 066 M€, et le résultat net consolidé à 164 M€. La contribution du résultat social de CCR Re au résultat consolidé du Groupe s'élève à 42 M€, celle du résultat social de CCR à 67 M€ ; les retraitements propres aux règles de consolidation s'élèvent à +55 M€.

CCR

Après une année 2021 relativement épargnée par les catastrophes naturelles, 2022 s'est inscrit dans la continuité des années 2016-2020, marquées par une sinistralité en catastrophes naturelles importante, en particulier en matière de sécheresse.

Concernant les inondations, au 31 décembre 2022, on recensait environ 1 000 communes ayant fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, ce qui est en deçà de la moyenne de ces dernières années. De ce fait la sinistralité au titre des inondations reste contenue et est estimée en 2022 pour CCR à 179 M€.

En ce qui concerne la sécheresse, l'année 2022 a été marquée par un nouvel épisode d'une intensité exceptionnelle. D'après les analyses de Météo France, l'été 2022 est le deuxième été le plus chaud observé en France depuis au moins 1900, après 2003, avec un écart de + 2,3 °C par rapport à la moyenne 1991-2020. Une très forte sécheresse météorologique a concerné la majeure partie de la France, gagnant en août une superficie plus généralisée qu'en 1976 et 2003. La sécheresse et la chaleur estivale sont venues aggraver la sécheresse qui s'était déjà installée depuis le début de l'année.

Ainsi, à l'échelle nationale, l'indice d'humidité des sols a atteint des valeurs remarquables dès le mois de mai et est resté à des valeurs records de mi-juillet à mi-août sans interruption.

S'il subsiste encore beaucoup d'incertitudes sur le coût final de cet événement, CCR l'estime à fin 2022 à plus 1,4 Md€ à sa charge. Compte tenu de cette très forte sinistralité, un certain nombre de couvertures non proportionnelles devraient être touchées au titre de 2022.

À cette forte sinistralité due aux événements survenus en 2022, il faut ajouter la dégradation des exercices passés dus principalement au choc d'inflation observé en 2022 et qui devrait se poursuivre en 2023.

Le chiffre d'affaires de CCR s'établit à 1 080 M€ en légère hausse par rapport à 2021 (1 051 M€), avec une part d'activité de couvertures des risques Cat Nat de 93,2 %.

Son ratio combiné s'établit à 101,6 % au 31 décembre 2022.

Ses actifs, financiers et immobiliers, s'élèvent à 8,7 Mds€ en valeur de marché. Le taux de rendement financier annualisé reste stable à 1,1 % et permet de générer 97,4 M€ de produits financiers.

Le résultat social de l'entité ressort à près de 67 M€.

EN M€	2021	2022
Chiffre d'affaires brut	1 051	1 080
Ratio de coûts	13,2 %	4 %
Ratio combiné net ¹	86,5 %	101,6 %
Taux des produits financiers	1,1 %	1,1 %
Résultat net	134	67
Ratio de Solvabilité 2	182,5 %	165,8 %

Le ratio de Solvabilité 2 de CCR est égal à 165,8 % au 31 décembre 2022, pour des fonds prudentiels de 4877 M€ et un SCR de 2 941 M€.

CCR Re

CCR Re possède un modèle d'activité très centralisé, rare dans le secteur et efficace. En effet, elle exerce ses activités dans le monde entier à partir de son siège social en France. Elle est aussi établie au Canada et en Malaisie (Labuan) sous forme de succursales, et dispose d'un bureau de représentation au Liban. Elle détient à 100 % la société Caisrelux qui est une captive de réassurance basée au Luxembourg, ainsi que, comme CCR, des filiales immobilières.

Le chiffre d'affaires de CCR Re s'établit à 987 M€ en 2022, en croissance de 17 % par rapport à l'an dernier (à taux de change courant et constant).

Son ratio combiné en Non-Vie s'établit à 98,7 % contre 96,6 % en 2021.

Son taux de marge technique² de la ligne d'activité Vie s'établit à 3,6 % en 2022 en hausse par rapport à 2021 (3,1 %).

Le taux de rendement financier annualisé du portefeuille d'actifs de CCR Re s'établit à 2,3 %. La hausse du taux de rendement est liée à la hausse des produits financiers courants.

Son ratio de coût³ s'établit à 4,1 %, en baisse sur les deux dernières années.

Le résultat courant avant le coût de la dette et la dotation à la provision pour égalisation s'établit en légère hausse à 64 M€ contre 62 M€ en 2021. Le résultat net de CCR Re ressort à 42 M€, en légère hausse par rapport à 2021.

¹ Ratio combiné net: rapport entre la charge nette de sinistres y compris variation de la provision d'égalisation, et les charges nettes de charge de placement (y compris commissions) d'une part, et les primes acquises nettes, d'autre part.

² Taux de marge Vie: rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité Vie, d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité Vie, d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

³ Charges de gestion nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes.

EN M€	2021	2022
Chiffre d'affaires Brut	843	987
Variation N/N-1 (%)	+30 %	+17 %
Ratio de coûts	4,3 %	4,1 %
Taux de marge (Vie)	3,1 %	3,6 %
Ratio Combiné Net (Non-Vie)	96,6 %	98,7 %
Taux de produits financiers nets	1,9 %	2,3 %
EBITER	62	64
Résultat Net	41	42
Ratio de Solvabilité 2	192,5 %	205,1 %

Dans le cadre de Solvabilité 2, CCR Re utilise la Formule Standard. Son ratio de solvabilité 2 est égal à 205,1 % à fin 2022, pour des fonds propres prudentiels après dividendes de 1 291 M€ qui sont tous éligibles au SCR, et un SCR de 630 M€.

Ce ratio de solvabilité est dans la fourchette optimale de [180 % ; 220 %] définie par le cadre d'appétence aux risques de l'entreprise. CCR Re a levé en 2020 sur les marchés financiers 300 M€ de dette subordonnée tiers 2. Au-delà de cette levée, il n'y a pas eu depuis de modification substantielle liée aux fonds propres (pro forma) de la compagnie qui ont continué à se renforcer.

CCR Re termine 2022 légèrement en avance par rapport aux objectifs de son plan stratégique Streamline.

Au cours de la campagne de janvier 2023, CCR Re a très favorablement profité du durcissement du marché inédit depuis 2001. Les assiettes de prime présentent des hausses importantes toutes zones et toutes branches. Les conditions tarifaires de réassurance ont été significativement redressées partout sauf au Moyen-Orient et en Vie :

- En non proportionnel: sur l'ensemble des zones géographiques, des hausses de l'ordre de 10 % à 15 % en moyenne, sont ainsi constatées;
- En proportionnel: les commissions baissent de 1 ou 2 points selon les régions et l'historique.

En réaction à ce durcissement, les cédantes ont souvent revu les structures de programme pour maîtriser leurs budgets, en augmentant leur rétention.

Commercialement, ce renouvellement a été dur pour l'ensemble du marché. CCR Re est néanmoins apparu comme un réassureur apportant une capacité CAT croissante en nominal, proposant des parts en hausse, et suivant sa politique appréciée d'offres « en travers » (Vie, Non-Vie et Spécialités) englobant tous les programmes.

Pour CCR Re, le renouvellement de janvier est une excellente campagne :

- De nombreuses opportunités ont été saisies.
- La stratégie de souscription a été appliquée scrupuleusement (expositions CAT diversifiées dans 98 pays, croissance homogène des risques, optimisation du portefeuille plus marquée que prévu notamment sur les QP Auto en Israël et la résiliation de quelques gros comptes déficitaires).
- L'image de CCR Re a été préservée voire améliorée avec une fidélité renouvelée envers ses clients.

CCR Re poursuit ainsi sa stratégie de croissance de chiffre d'affaires.

Le groupe CCR estime que son application des règles de gouvernance est appropriée et conforme aux meilleures pratiques de gouvernance en vigueur en France. Il s'est notamment doté d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour :

- de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise constitué entre autres :
 - du conseil d'administration et de quatre comités créés en son sein : un comité des comptes, un comité d'audit et des risques, un comité des rémunérations des nominations et de la gouvernance et un comité stratégique ;
 - d'un organe exécutif composé d'un Directeur Général, d'un Directeur Général Délégué et d'un Directeur Général Adjoint qui sont les Dirigeants Effectifs de l'entreprise.
- et des quatre fonctions clés telles que définies par Solvabilité 2.

Au cours de l'exercice 2022, le groupe CCR a poursuivi l'amélioration de son dispositif de maîtrise des risques opérationnels portant sur la sécurité et la qualité de la donnée.

Le groupe CCR ayant été victime d'une attaque cyber, un nouveau système d'information a été construit avec pour priorité la sécurité. La sécurité des accès physiques aux locaux a également été renforcée.

Concernant le risque de qualité de la donnée, une gouvernance de la donnée a été définie chez CCR et est en cours de mise en œuvre pour le suivi de la qualité des données exploitées et leur piste d'audit. Une politique de la gouvernance de la donnée a ainsi été définie en novembre 2022. Un catalogue de la donnée a été formalisé. Ce projet traité en amont par CCR Re sera par la suite partagé avec CCR.

Ces travaux vont également contribuer à l'amélioration des risques de sécurité de la donnée et du risque de non-respect du RGPD.

Les travaux sur les risques liés au changement climatique se sont poursuivis pour garantir leur maîtrise compte tenu du contexte d'aggravation de ces risques au niveau mondial. Ils font partie intégrante du processus ORSA.

Le groupe CCR procède régulièrement à une revue de ses risques. Il est avant tout exposé au risque Non-Vie CAT. Viennent ensuite les risques de provisionnement Non-Vie, et les risques de marchés.

Les risques de souscription sont pilotés au brut au travers d'analyses et de modèles très poussés, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession. La garantie d'État accordée à ces activités est en soit un outil de diminution des risques très important. Le programme de rétrocession de CCR Re participe également à cette diminution des risques.

Les principaux processus encadrant ces risques sont :

- l'adoption d'un budget de risque global par le conseil d'administration ;
- l'adoption du sous budget CAT par le conseil d'administration ;
- la construction d'un portefeuille sous prisme très encadré rendement/risque et suivant un processus de décision clairement établi ;
- la vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- l'utilisation des rapports de la fonction actuarielle pour ajuster le profil de risques et faire appel éventuellement à de la rétrocession supplémentaire.

À l'instar de CCR et CCR Re, le groupe CCR est évalué sous Formule Standard, par consolidation du bilan prudentiel de CCR dans celui de CCR Re. Une analyse de son adéquation (notamment au risque de réserve et au risque CAT) est régulièrement menée.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

Attaque cyber

Le groupe CCR a été victime d'une attaque cyber, le 4 juillet 2022. Sa réaction a été immédiate : isolement du système d'information, coupure de tous les flux entrants et sortants, mise en place d'une cellule de crise, mobilisation d'experts pour accompagner la gestion de crise, l'investigation et la reconstruction.

L'activité n'a jamais été interrompue. Elle a fonctionné en mode dégradé, tel que prévu dans le PCA, et s'est trouvée, de fait, ralentie. La décision de reconstruire le système d'information a été prise.

Fin 2022, le groupe CCR a réhaussé sensiblement son niveau de sécurité informatique, a pu rebrancher la plupart de ses systèmes informatiques et a retrouvé toutes ses capacités opérationnelles.

Environnement inflationniste

Le redémarrage de l'économie après la pandémie, la relance budgétaire et la guerre en Ukraine ont favorisé le retour de l'inflation à des niveaux que les pays occidentaux n'avaient plus connus depuis 30 ans. Le groupe CCR a adapté ses politiques dès le début de l'année 2022.

Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine n'a pas eu de conséquence directe sur le groupe CCR. En effet, le groupe CCR n'a pas d'exposition directe en Ukraine ou en Russie, que cela soit sur son portefeuille de réassurance ou sur son portefeuille d'actifs, et ne détient aucun actif en roubles ou hryvnia.

Sinistralité sécheresse

Après une année 2021 relativement épargnée par les catastrophes naturelles, 2022 s'est inscrite dans la continuité des années 2016-2020, marquées par une très forte sinistralité catastrophes naturelles, en particulier en matière de sécheresse.

L'été 2022 est le deuxième été le plus chaud observé en France depuis au moins 1900, après 2003, avec un écart de +2,3 °C par rapport à la moyenne 1991-2020. À ces périodes de canicule s'ajoute une très forte sécheresse météorologique qui a concerné la majeure partie de la France, gagnant en août une superficie plus importante qu'en 1976 et 2003, années de sécheresses mémorables.

CCR estime le coût de la sécheresse 2022 pour le marché à 2,9 Mds€, soit à ce jour l'événement le plus coûteux pour CCR (en euros constants) depuis la création du régime Cat Nat, devant l'ouragan Irma en 2017.

Depuis 2016, pour faire face à la succession d'événements climatiques, CCR a prélevé 2,5 Mds€ sur sa provision pour égalisation des catastrophes naturelles. Fin 2022, cette provision est à son plus bas niveau depuis 2001. Ce niveau historiquement bas montre la nécessité de mettre en œuvre une série d'adaptations afin d'assurer la soutenabilité du régime.

Afin de stabiliser le financement du régime et assurer ainsi sa pérennité, deux pistes principales sont envisageables : renforcer les efforts de prévention et augmenter les ressources du régime.

Loi 3DS et traitement de la sécheresse

La loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique (adoptée en septembre 2022 par l'Assemblée Nationale) offrait la possibilité pour le gouvernement de modifier le traitement de la sécheresse « retrait gonflement des argiles » (RGA) par voie d'ordonnance.

Les travaux menés par CCR en 2022 dans le cadre de cette ordonnance à la demande des différentes parties prenantes (Direction générale du Trésor (DGT), Direction du budget (DB), Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), Direction générale de la prévention des risques (DGPR), Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)) ont permis de trouver des solutions permettant d'améliorer le traitement de la sécheresse tout en préservant l'équilibre financier du régime des catastrophes naturelles. Certains points de cette réforme seront précisés courant 2023 par des décrets en Conseil d'Etat.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	11	Techniques d'atténuation des risques	52
Présentation	11	Sensibilité aux risques	52
Activité et performance	13	VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS	53
SYSTÈME DE GOUVERNANCE	21	Valorisation des actifs au 31/12/2022	54
Structure de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise participante	23	Valorisation des passifs au 31/12/2022	57
Les fonctions clés Groupe	29	Autres informations importantes	62
Comitologie	31	GESTION DU CAPITAL	63
Politique et pratiques de rémunération	33	Gestion des fonds propres - Objectifs, politiques et procédures	64
Transactions importantes conclues	34	Fonds propres prudentiels au 31/12/2022	65
Compétence et honorabilité	34	Couverture du SCR et du MCR au 31/12/2022	66
Système de gestion des risques (y compris ORSA)	35	Fonds propres et mesures de transition	66
Dispositif du contrôle interne	40	Description des fonds propres auxiliaires	66
Sous-traitance	42	Disponibilité et transférabilité des fonds propres prudentiels	67
Informations supplémentaires	43	Calcul du SCR, du MCR et des fonds propres éligibles	67
PROFIL DE RISQUE	45	SCR et MCR	68
Risque de Souscription	46	Évolution de la marge de solvabilité par rapport à la précédente date de référence	68
Gestion des actifs	47	ANNEXE : QRT	69
Risque opérationnel	50		
Autres risques	51		
Exposition au risque	51		

PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

1	PRÉSENTATION	11
1.1	Dénomination sociale et forme juridique de l'entreprise participante	11
1.2	Activités du Groupe	11
1.3	Liste des filiales, entreprises liées et succursales du groupe CCR	12
1.4	Autorité de Contrôle et commissaires aux comptes	12
1.5	Mesure de sa situation prudentielle et synthèse	13
2	ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	13
2.1	Environnement commercial	13
2.2	Environnement financier	14
2.3	Faits marquants de l'exercice 2022	14
2.4	Événements postérieurs à la clôture	15
2.5	Analyse des comptes	16
2.6	Perspectives 2023	19

PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

Conformément à l'article L 356-21 du Code des assurances, les entreprises participantes transmettent de manière régulière à l'ACPR les informations nécessaires à l'exercice de son contrôle au niveau du Groupe. Ces informations sont notamment contenues dans deux rapports distincts.

De ces deux rapports Groupe, le présent rapport est « le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière », ou SFCR (« Solvency and Financial Conditions Report »), autrement dénommé « Rapport Narratif destiné au Public ». Ce rapport est publié annuellement.

Conformément à l'article R 356-51 du Code des assurances, le conseil d'administration de CCR, entreprise participante, approuve ce rapport préalablement à sa transmission à l'ACPR.

1 PRÉSENTATION

1.1 Dénomination sociale et forme juridique de l'entreprise participante

La dénomination sociale de l'entreprise participante est Caisse Centrale de Réassurance (CCR), constituée sous la forme juridique de Société Anonyme (SA).

CCR est un « organisme particulier d'assurance » régi par les dispositions du chapitre 1^{er} du Titre III-Organismes particuliers d'assurance du Livre IV-Organisations et régimes particuliers d'assurance du Code des assurances.

Au 31 décembre 2022, l'effectif des collaborateurs de CCR et de CCR Re est respectivement de 166 et de 127.

1.2 Activités du Groupe

À la suite de l'apport par CCR de sa branche complète et autonome d'activité de réassurance de marché à sa filiale CCR Re définitivement réalisé à la date du 31 décembre 2016 (date d'effet juridique), CCR exerce une activité de réassurances publiques avec la garantie de l'État, une mission de gestion de fonds publics et différentes études pour le compte de l'État en particulier en matière de connaissance des risques naturels, leur prévention et leur prise en charge, ainsi que sur d'autres risques, tels que les risques en agriculture.

- **Les réassurances publiques (réassurances avec la garantie de l'État) :** CCR est habilitée par la loi à réassurer avec la garantie de l'État certains risques à caractère exceptionnel en France, dans le cadre de missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'État. Cela concerne les domaines suivants :
 - **la réassurance des risques de catastrophes naturelles** (art. L.431-9 du Code des Assurances),

- **la réassurance des risques d'attentats et d'actes de terrorisme** (art. L.431-10 du Code des Assurances),
- **la réassurance des risques exceptionnels en matière de transport** (art. L.431-4 du Code des Assurances)
- **la réassurance de la RC des exploitants de navires et installations nucléaires** (art. L.431-5 du Code des Assurances)
- **la réassurance des risques assurance-crédit** (art. 7 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 modifié par l'article 34 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 et du décret n° 2020-849 du 3 juillet 2020 portant modalités d'application de cet article).

Ces deux dernières activités sont actuellement en « run off ».

- **La Gestion de Fonds publics :** CCR est chargée par la loi de la gestion comptable et financière des Fonds publics suivants pour le compte de l'État :
 - **Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture** (FNGRA) en application de l'article L 431-11 du Code des assurances ;
 - **Fonds de Compensation des risques de l'Assurance Construction** (FCAC) en application de l'article L 431-14 du Code des assurances ;
 - **Fonds de Garantie des Risques liés à l'Épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles** (FGRE) en application de l'article L 425-1 du Code des assurances ;
- CCR est également chargée de la gestion comptable, financière et administrative des fonds publics suivants :
 - **Fonds de garantie des dommages consécutifs à des Actes de Prévention, de Diagnostic ou de Soins dispensés par des professionnels de santé exerçant à titre libéral** (FAPDS), en application de l'article L 426-1 du Code des assurances ;

- **Fonds de Garantie des Opérateurs de Voyages et de Séjours** (FGOVS), en application de l'Art. 163 de la loi de finances pour 2022 (du 30 décembre 2021) et du décret d'application n° 2021-1912 du 30 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, l'autorisation de la Commission européenne permettant de mettre en œuvre ce fonds par dérogation au droit européen de la concurrence est en cours d'acquisition.

Les activités de réassurance avec la garantie de l'État s'exercent en conformité avec la loi d'habilitation et sont couvertes par l'État dans un cadre législatif et réglementaire déterminé. Elles sont retracées dans des comptes propres à chaque fonds dégageant chacun un résultat propre, qui est ensuite inscrit à un compte de réserve affecté à la couverture des opérations correspondantes, conformément aux dispositions des articles L.431-7, R.431-16-3, R.431-16-4 et A.431-6 du Code des Assurances.

Les opérations relatives aux Fonds publics gérés par CCR pour le compte de l'État ne sont pas enregistrées dans les comptes de CCR. Chaque Fonds fait l'objet d'un compte distinct indépendant des comptes de CCR qui agit par délégation de la puissance publique au titre de la gestion administrative et comptable de chacun des fonds.

L'activité de CCR Re est une réassurance concurrentielle, distincte de la réassurance publique exploitée par CCR avec la garantie de l'État.

CCR Re développe cette activité de réassurance tant en France qu'à l'international. L'activité de CCR Re est répartie sur plus de 90 pays et porte sur l'ensemble des grandes branches assurantielles IARD, Vie et Assurances de Personnes. Elle exerce son activité dans le monde entier à partir de son siège social en France. Elle est aussi établie au Canada et en Malaisie (Labuan) sous forme de succursales, et dispose d'un bureau de représentation au Liban.

1.3 Liste des filiales, entreprises liées et succursales du groupe CCR

NOM	FORME JURIDIQUE	PAYS	% du CAPITAL
CCR	SA	FRANCE	
CCR LEBANON BRANCH Inactive depuis fin 2017 (<i>en instance de fermeture</i>)	Succursale	LIBAN	
CCR Re	SA	FRANCE	100 %
CCR Re CANADIAN BRANCH	Succursale	CANADA	
CCR Re LABUAN BRANCH	Succursale	MALAISIE	

Il s'agit des entités membres du groupe prudentiel CCR.

1.4 Autorité de Contrôle et commissaires aux comptes

L'Autorité de Contrôle chargée du contrôle financier de CCR est :

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉSOLUTION
(ACPR)

Secteur Assurance
4, Place de Budapest, 75436 PARIS CEDEX 09
DIRECTION DU CONTRÔLE 1, BRIGADE 4

En raison du contrôle exclusif de CCR sur sa filiale CCR Re, CCR est tenue d'établir des comptes consolidés (article L. 233-16 du Code de commerce) au 31 décembre 2022. Cette obligation de consolidation des comptes a, notamment, entraîné l'obligation pour CCR de nommer un deuxième commissaire aux comptes titulaire (article L.832-2 du Code de commerce).

Le commissaire aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux de CCR, des comptes consolidés, ainsi que des comptes, des deux filiales immobilières françaises et des cinq fonds publics que CCR gère pour le compte de l'État est :

DELOITTE & ASSOCIÉS

Commissaire aux comptes
6 Place de la Pyramide
92800 Puteaux

Il a été nommé en 2016 et reconduit en 2022.

Le co-commissaire aux comptes, nommé en 2022 et en charge du contrôle des comptes sociaux de CCR et des comptes consolidés, missions qu'il partage à 50/50 avec l'autre co-commissaire aux comptes Deloitte & Associés, est :

MAZARS

Commissaire aux comptes
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

1.5 Mesure de sa situation prudentielle et synthèse

Dans le cadre de solvabilité 2, le groupe CCR utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités à des fins de reporting réglementaire. Conformément à la stratégie de CCR, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en

2022 et reflète l'exposition aux risques basée sur ses activités de réassurance publique, de réassurance de marché, et de gestion d'actifs.

Le ratio de solvabilité 2 est égal à 159,4 % à fin 2022, pour des fonds prudentiels de 5 143 M€ et un SCR de 3 226 M€.

2 ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie a été défini en application du règlement ANC 2016-11 du 12 décembre 2016 relatifs aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

(extrait du rapport de gestion au 31 décembre 2022)

2.1 Environnement commercial

L'année 2022 restera charnière dans l'histoire de la réassurance :

- faisant suite à une série d'années techniquement non rentables pour les réassureurs
- marquée par trois événements majeurs
 - la guerre en Ukraine ;
 - la fin des taux bas et une inflation généralisée ;
 - l'ouragan Ian aux USA.

À ces trois événements majeurs, viennent s'ajouter une succession d'événements d'ampleur comme la grêle en France, le typhon Hinnamor en Corée et les inondations en Afrique du Sud.

La conséquence de cette année difficile est une baisse significative de la capacité en Non-Vie constatée lors de la campagne de janvier 2023. Cette baisse a été évaluée à -17 % par un courtier de la place. De nombreux acteurs ont notamment réduit leurs engagements sur la protection des catastrophes naturelles.

Tout au long de l'année 2022, le marché n'a pas, à proprement parler, assisté à un durcissement (au sens d'une augmentation significative sur tous les marchés, tout pays, toute branche) mais a commencé à percevoir les frémissements d'un retournement.

CCR Re a pu renforcer sa présence en Asie, au Latam, en Europe.

Elle a été très peu impactée par les événements CAT :

- pas d'exposition directe en Russie/Ukraine, et très peu d'expositions indirectes en transport, aviation, crédit ;
- aucun sinistre direct sur l'ouragan Ian en Amérique du Nord (faible sinistralité indirecte via un programme de rétro).

CCR en revanche fait face à une sinistralité Cat Nat importante avec une sécheresse qui constitue pour le marché l'événement le plus important pour le régime.

En France, l'encaissement de l'assurance dommages sur le marché français continue de progresser, et est estimé en 2022 à +4,5 %. Cette évolution concerne davantage l'assurance des professionnels (+6,2 %) alors que le marché des particuliers progresse de 3,8 % et celui de l'auto de 2,8 %.

Par ailleurs, le marché français est marqué par la percée des *assurtechs*, par le rapprochement d'acteurs de référence notamment Generali et La Médicale, par des partenariats tels que celui d'Allianz et Crédit Mutuel et par l'arrivée de nouvelles capacités. Les mutualistes dominent toujours ce marché, concurrencés par les bancassureurs et les sociétés d'assurance.

Enfin, les travaux portant sur les différentes réformes du régime Cat Nat et du système de gestion des risques en agriculture se poursuivent et devraient aboutir rapidement. Le décret d'application de la loi Baudu et son arrêté ont été publiés au JO le 31 décembre 2022. La réforme de l'assurance

récolte s'est traduite par la loi du 2 mars 2022 qui instaure un nouveau régime reposant sur la solidarité nationale et le partage du risque entre l'État, les agriculteurs et les assureurs.

2.2 Environnement financier

Sur le plan financier, l'année 2022 aura été particulièrement difficile pour les investisseurs. En effet, elle se caractérise par une baisse généralisée de la valorisation de l'ensemble des classes d'actifs, toutes affectées par l'envolée de l'inflation et ses conséquences. Si la croissance économique en 2021 était logique en raison du rattrapage de l'activité post-Covid, la vigueur de l'inflation a été la principale surprise pour les banques centrales et les investisseurs en 2022. Les investisseurs ont gardé les yeux rivés sur l'évolution des politiques monétaires des grandes banques centrales en 2022. Parallèlement la flexibilité budgétaire, soutien important des économies en période post-Covid, s'amenuise avec un endettement élevé des États qui doivent se refinancer à des niveaux de taux sensiblement plus élevés. En somme, le contexte de 2021, à savoir des politiques budgétaires expansionnistes et des politiques monétaires très accommodantes, a disparu en 2022 et s'est totalement inversé.

En 2022, les marchés d'actions des pays développés ont affiché de piètres performances tant en Europe qu'aux États-Unis. Les valeurs de croissance comme les valeurs technologiques américaines ont été particulièrement affectées par le contexte haussier sur les taux alors que les valeurs du luxe et une moindre exposition aux valeurs de croissance ont plutôt favorisé les bourses européennes.

L'accélération de l'inflation et le durcissement des politiques monétaires qui s'en sont suivies ont en revanche largement pesé sur les marchés obligataires avec des hausses de taux élevées.

S'agissant du crédit obligataire, le niveau des primes de risque crédit a fortement augmenté lors des trois premiers trimestres sur le crédit de qualité.

Dans le contexte de l'année 2022 très dégradé pour les actifs en général, le groupe CCR a opté dès le début de l'année pour une exposition prudente sur les marchés d'actions. Avec une allocation globalement stable depuis 3 ans, le fonds de protection a été déployé induisant une exposition nette moyenne au cours l'année de 20 %. Ainsi, les portefeuilles ont plutôt été bien protégés de la baisse des marchés d'actions en 2022.

En ce qui concerne les produits de taux et les fonds diversifiés, les portefeuilles ont été confrontés à une forte hausse des rendements obligataires, une hausse des primes de risque sur le crédit et une baisse de la valorisation des actifs risqués. Cependant, la duration maîtrisée autour de 4 ans et la forte qualité moyenne du crédit des portefeuilles ont été maintenues depuis plusieurs années. Le groupe CCR n'a pas cherché à doper les rendements des portefeuilles par une augmentation du risque de taux ou de crédit dans un contexte de taux nuls. Le groupe CCR a profité des hausses de taux pour procéder à des arbitrages sur les portefeuilles obligataires en réinvestissant par anticipation des obligations de maturités courtes sur des échéances intermédiaires ce qui s'est traduit par une hausse du rendement actuariel moyen des portefeuilles.

En termes d'allocation, le renforcement de la poche infrastructures, via des engagements importants fin 2021 et début 2022, a été une bonne stratégie puisque cette classe d'actifs, avec l'immobilier, aura été l'une des seules à afficher des performances positives en 2022. Il s'agit du principal mouvement d'allocation réalisé depuis trois ans.

2.3 Faits marquants de l'exercice 2022

Attaque cyber

Le groupe CCR a été victime d'une attaque cyber, le 4 juillet 2022.

La réaction du groupe CCR a été immédiate : isolement du système d'information, coupure de tous les flux entrants et sortants, mise en place d'une cellule de crise, mobilisation d'experts pour accompagner la gestion de crise, l'investigation et la reconstruction.

L'activité n'a jamais été interrompue. Elle a fonctionné en mode dégradé, tel que prévu dans le PCA, et s'est trouvée, de fait, ralentie. La décision de reconstruire le système d'information a été prise.

Fin 2022, le groupe CCR a rehaussé sensiblement son niveau de sécurité informatique, a pu rebrancher la plupart de ses systèmes informatiques et a retrouvé toutes ses capacités opérationnelles en termes d'inventaire et en termes de reporting Solvabilité 2.

Environnement inflationniste

Le redémarrage de l'économie après la pandémie, la relance budgétaire et la guerre en Ukraine ont favorisé le retour de l'inflation à des niveaux que les pays occidentaux n'avaient plus connus depuis 30 ans. Le groupe CCR a adapté ses politiques dès le début de l'année 2022 :

- souscription : les hypothèses tarifaires sur les différentes branches ont été mises à jour tout au long de l'année en tenant compte des prévisions d'inflation économique et sociale à long terme dans tous les pays où CCR Re opère ;
- provisionnement : l'effet de la sur-inflation est évalué selon une approche prudente à 12 % des provisions pour sinistres nettes de réassurance du groupe CCR ;
- base de coûts : le groupe CCR continue d'accompagner la croissance soutenue de son activité tout en maîtrisant le niveau de ses frais généraux.

Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine n'a pas eu de conséquence directe sur le groupe CCR. En effet, le groupe CCR n'a pas d'exposition directe en Ukraine ou en Russie, que cela soit sur son portefeuille de réassurance ou sur son portefeuille d'actifs, et ne détient aucun actif en roubles ou hryvnia.

Sinistralité sécheresse

Après une année 2021 relativement épargnée par les catastrophes naturelles, 2022 s'est inscrite dans la continuité des années 2016-2020, marquées par une très forte sinistralité catastrophes naturelles, en particulier en matière de sécheresse.

L'été 2022 est le deuxième été le plus chaud observé en France depuis au moins 1900, après 2003, avec un écart de +2,3°C par rapport à la moyenne 1991-2020. À ces périodes de canicule s'ajoute une très forte sécheresse météorologique qui a concerné la majeure partie de la France, gagnant en août une superficie plus importante qu'en 1976 et 2003, années de sécheresses mémorables.

CCR estime le coût de la sécheresse 2022 pour le marché à 2,9 Mds€, soit à ce jour l'événement le plus coûteux pour CCR (en euros constants) depuis la création du régime Cat Nat, devant l'ouragan Irma en 2017.

Depuis 2016, pour faire face à la succession d'événements climatiques, CCR a prélevé 2,5 Mds€ sur sa provision pour égalisation des catastrophes naturelles. Fin 2022, cette provision est à son plus bas niveau depuis 2001. Ce niveau historiquement bas montre la nécessité de mettre en œuvre une série d'adaptations afin d'assurer la soutenabilité du régime.

Afin de stabiliser le financement du régime et assurer ainsi sa pérennité, deux pistes principales sont envisageables : renforcer les efforts de prévention et augmenter les ressources du régime.

Loi 3DS et traitement de la sécheresse

La loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique (adoptée en septembre 2022 par l'Assemblée Nationale) offrait la possibilité pour le Gouvernement de modifier le traitement de la sécheresse « retrait gonflement des argiles » (RGA) par voie d'ordonnance.

Les travaux menés par CCR en 2022 dans le cadre de cette ordonnance à la demande des différentes parties prenantes (Direction générale du Trésor (DGT), Direction du Budget (DB), Direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC), Direction générale de la Prévention des Risques (DGPR), Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)) ont permis de trouver des solutions permettant d'améliorer le traitement de la sécheresse tout en préservant l'équilibre financier du régime des catastrophes naturelles. Certains points de cette réforme seront précisés courant 2023 par des décrets en Conseil d'État.

2.4 Événements postérieurs à la clôture

Cession partielle de CCR Re

CCR a annoncé le 8 février 2023 être entrée en négociations exclusives avec le consortium formé par SMABTP et MACSF en vue de la cession du contrôle de CCR Re et d'une augmentation de son capital de 200 M€.

Dans le cadre de la transaction proposée, CCR céderait dans un premier temps environ 70 % du capital de CCR Re. L'opération valoriserait CCR Re sur la base des fonds propres économiques soit près de 1 Md€ avant augmentation de capital. Afin d'accompagner la croissance de CCR Re, cette opération serait suivie d'une augmentation de son capital à hauteur de 200 M€, intégralement financée par le consortium qui obtiendrait ainsi une participation totale d'environ 75 %. CCR resterait au capital comme partenaire minoritaire à hauteur d'environ 25 %, aux côtés du consortium, ce qui lui permettrait d'accompagner l'autonomisation complète de CCR Re et la mise en œuvre de son ambitieux projet. CCR bénéficierait par ailleurs d'une option de vente et consentirait une promesse de vente permettant la cession de sa participation résiduelle en 2026. SMABTP, en tant qu'actionnaire majoritaire, prendrait le contrôle de CCR Re.

Fonds de Garantie

Dans un contexte de fort renchérissement du coût de l'énergie, CCR a participé aux côtés de la direction générale du Trésor, à la structuration d'un nouveau fonds public, destiné à venir en appui des entreprises fortement consommatrices d'électricité et de gaz. Le Fonds de Garantie des contrats d'électricité et de gaz (FCGEG), a ainsi été créé par la loi de Finances de décembre 2022 et validé par la Commission européenne au cours du 1^{er} trimestre 2023. La gestion comptable et financière de ce nouveau fonds a été confiée à CCR.

La création de ce fonds intervient un an après celle du Fonds de Garantie des opérateurs de voyage et de séjour, créé fin 2021 par la loi de Finances pour 2022, validé par la Commission européenne en février 2023, pour venir en appui du marché de la garantie des acteurs du tourisme suite à la crise Covid. Là encore, la gestion comptable et financière de ce fonds doit être assurée par CCR.

Séisme en Turquie

Le séisme survenu le 6 février 2023 est extrême à bien des égards compte tenu de la magnitude (7,8) de l'événement, du contexte macro-économique du pays et des questions levées quant à la construction des bâtis en cohérence avec les normes parasismiques en vigueur. Les modèles d'impact disponibles ne sont pas à même de retranscrire les pertes liées à cet événement et le marché a par ailleurs écarté cette solution pour réaliser les estimations des coûts. Dans ce contexte, l'approche de CCR Re se base à la fois sur les remontées individuelles des cédantes et courtiers ainsi que sur une approche combinant une exposition à l'échelon administratif de la province, un taux d'exposition au sein de chaque province en regard de l'aléa et de la densité de population ainsi que des taux de PML¹ estimés sur les traités où des sinistralités sont communiquées. À ce jour, CCR Re estime sa charge de sinistralité entre 15 et 30 millions d'euros après rétrocessions et avant impôts.

2.5 Analyse des comptes

Primes émises

Les primes émises consolidées de l'année 2022, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 2066 M€ en hausse de 9,1 % par rapport aux primes émises 2021 (1893 M€). Ce chiffre d'affaires est produit pour 52,2 % par les activités de réassurance avec la garantie de l'État (55,5 % en 2021) et pour 47,8 % par la réassurance de marché (44,5 % en 2021).

Les primes émises de la réassurance publique de l'année 2022, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 1080 M€ en hausse de 2,7 % par rapport aux primes émises 2021 de 1051 M€. Ces montants s'entendent hors run-off de la réassurance de marché dont les effets sont marginaux (3 M€ en 2021, 0 M€ en 2022).

- Ce montant est constitué pour 93,2 % par les primes de la réassurance des catastrophes naturelles en France (soit 1006 M€). L'évolution de cette collecte (en hausse de +84 M€ de 2021 à 2022, soit +9,2 %) est liée aux évolutions de portefeuilles (+53 M€), aux régularisations sur exercices antérieurs (+9 M€) et aux affaires nouvelles nettes des résiliations (+23 M€, deux cédantes significatives ayant rejoint le régime Cat Nat en 2022).
- Les primes émises de la réassurance des actes de terrorisme représentent 72 M€ (en hausse de +4 M€ rapport à 2021, soit +6,4 %) et constituent 6,6 % des primes de réassurance avec la garantie de l'État.
- Les primes émises de la réassurance des risques exceptionnels représentent 1 M€ et constituent 0,1 % des primes de réassurance avec la garantie de l'État. La hausse par rapport à l'exercice précédent (+0,6 M€) s'explique principalement par l'entrée en vigueur de la prise en charge par CCR de l'extension de couverture (de 10 à 30 ans) de la Responsabilité Civile des Exploitants Nucléaires pour leurs rejets autorisés depuis le 1^{er} juillet 2022.
- Enfin, conformément à l'arrêt de la souscription des risques de réassurance crédit à compter du 1^{er} janvier 2022, le chiffre d'affaires de cette activité ne comptabilise plus que des régularisations de chiffre d'affaires sur exercices antérieurs.

Les primes émises de la réassurance de marché de l'année 2022 se sont élevées à 987 M€, en hausse de 17 % par rapport à 2021 (843 M€) à cours de change courants et constants².

- L'activité se répartit de la manière suivante :
 - les primes émises pour l'activité Non-Vie s'établissent à 653 M€, en hausse de 20 % par rapport à 2021 (à taux de change courants et constants). Elles représentent 66 % des primes émises. Cette hausse de 108 M€ provient notamment d'affaires nouvelles souscrites en Europe et en Asie, ainsi que de l'évolution des primes souscrites des cédantes ;
 - les primes émises pour l'activité Vie s'élèvent à 334 M€, en hausse de 12 % par rapport à 2021 (à taux de change courants et constants). Elles représentent 34 % des

¹ PML : acronyme de *Probable Maximum Loss*, soit perte maximale probable.

² Les variations à cours de change constant correspondent à la comparaison entre les données 2022 converties au taux de change du 31 décembre 2021 et les données 2021 au taux de change du 31 décembre 2021.

primes émises. Cette évolution de +36 M€ provient notamment d'affaires nouvelles souscrites au Moyen-Orient, en France et en Asie.

Primes rétrocédées

CCR a versé une prime à l'État au titre de sa garantie pour un montant total de 114 M€ (venant de 107 M€ en 2021).

Les primes acquises rétrocédées par CCR Re au marché s'élèvent à 72,1 M€ (vs 52,2 M€ en 2021), dont 17,1 M€ de primes des traités frontés (vs 5,4 M€ en 2021), et 39,7 M€ de primes Cat (vs 34,0 M€ en 2021).

Sinistralité

Réassurances publiques

Le solde technique³ s'élève à -17,8 M€ (contre +145,5 M€ en 2021).

En **catastrophes naturelles**, la sécheresse de l'année a été d'une ampleur exceptionnelle et atteint un montant de sinistralité pour CCR de 1 425 M€ (soit un montant pour le marché de 2,9 Mds€). Cette sécheresse est l'événement le plus important en catastrophes naturelles depuis la création du régime en 1982.

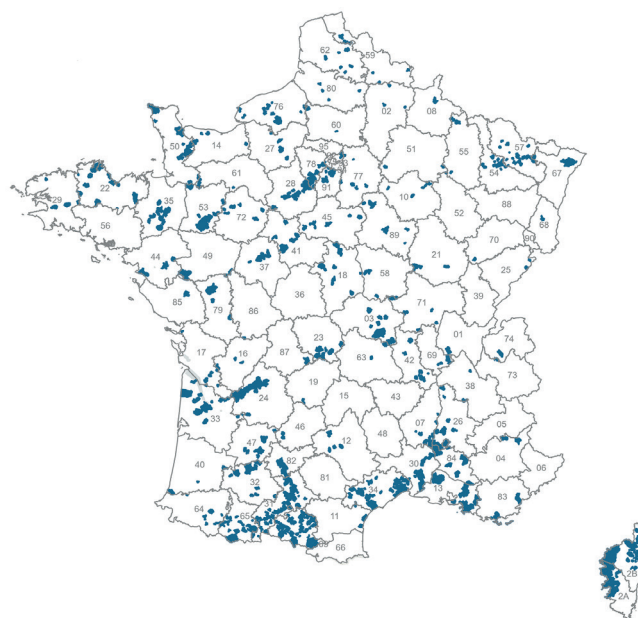
En l'absence d'événement majeur, la sinistralité hors sécheresse a quant à elle été modérée, atteignant 179 M€ à la charge de CCR (venant de 249 M€ en 2021). Cette sinistralité correspond à 1 532 reconnaissances attendues (2 840 reconnaissances attendues fin 2021).

Compte tenu de la forte sinistralité constatée cette année, les priorités de certains traités en **réassurance non proportionnelle** sont atteintes. Le montant comptabilisé par CCR sur ces catégories de traités représente une charge de 164 M€ (0 en 2021).

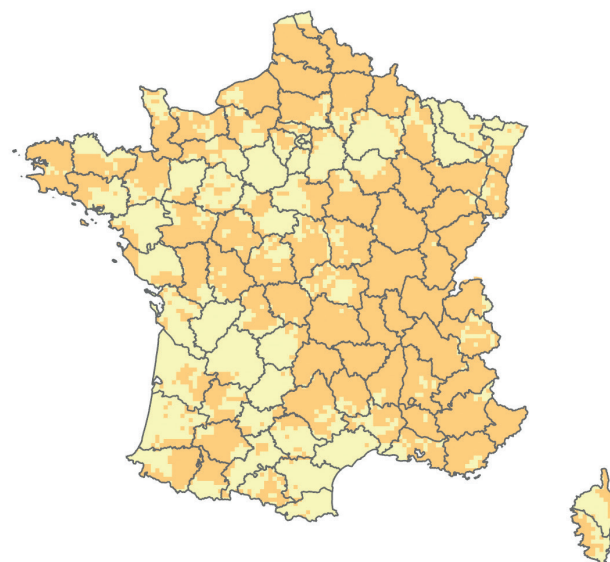
Des mali de liquidation sur les exercices antérieurs ont par ailleurs été enregistrés pour 455 M€, dont 411 M€ de prise en compte de l'inflation sur les réserves de sinistres, et 44 M€ imputables notamment au séisme du Teil survenu en 2019.

Les autres éléments techniques (frais de gestion de sinistres notamment) représentent une charge de 3 M€.

Afin de faire face à la sinistralité exceptionnelle constatée en 2022, notamment en sécheresse, CCR a repris à la provision pour égalisation un montant de 1 183 M€ (contre une dotation



Communes reconnues Cat Nat en 2022 (inondations et mouvements de terrain)



Humide Sec

Intensité de la sécheresse en France lors du printemps 2022

³ Solde technique: somme du résultat de souscription net de récession et des frais de gestion internes (hors frais de gestion de sinistres, pris en compte dans le résultat de souscription net).

de 297 M€ à la provision pour égalisation en 2021). Le stock de provision pour égalisation ressort à 272 M€ à l'issue de l'exercice 2022. La série d'événements naturels des dernières années a conduit CCR à reprendre un total de 2,5 Mds€ à cette provision, qui atteint en 2022 son niveau le plus bas depuis 2001. L'augmentation des ressources du régime est une question prioritaire pour l'année à venir.

Au total, la charge de sinistres nette de variation de la provision pour égalisation, s'élève à 1 042 M€ (venant de 731 M€ en 2021). Le solde technique des catastrophes naturelles s'établit à -70 M€ (venant de +99 M€ en 2021).

S'agissant **des dispositifs de soutien à l'assurance-crédit**, le solde technique ressort à 25 M€, en hausse par rapport aux 17 M€ constatés en 2021. La liquidation des sinistres comptabilisés en 2021 est favorable et conduit à un boni sur exercices antérieurs de 55 M€.

S'agissant **des autres réassurances avec la garantie de l'État**, le solde technique ressort à 27 M€, en baisse par rapport aux 29 M€ constatés en 2021. Cette évolution est la conséquence des mouvements constatés en 2021 et 2022 sur la provision pour égalisation au titre de la réassurance des attentats et des risques exceptionnels.

Réassurance de marché

En Non-Vie, les catastrophes naturelles représentent une charge nette de rétrocession de 35 M€ (vs 43 M€ en 2021). Les tempêtes de grêle survenues en France en mai-juin 2022, expliquent cette forte charge avec un coût de 30 M€ brut de rétrocession (15,5 M€ net).

Les sinistres majeurs d'origine humaine représentent une charge de 34 M€, en brut et en net de rétrocession (vs 15 M€ nets en 2021). Parmi ces sinistres, le coût lié à la guerre en Ukraine représente 12 M€.

En Vie, le taux de marge⁴ s'établit à 3,6 % en 2022 (vs 3,1 % en 2021). L'amélioration de la rentabilité est limitée par les effets de l'inflation.

Dans ce contexte, le solde technique 2022 est nul.

Ratio combiné

Le ratio combiné du groupe CCR s'établit à 100,9 % au 31 décembre 2022. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P⁵ de 88,2 %
- un ratio de frais⁶ de 12,7 %

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 132 M€. Ce dernier est composé pour l'essentiel de produits financiers courants à hauteur de 99 M€ et de plus-values nettes réalisées à hauteur de 33 M€. Il en résulte un rendement des actifs investis⁷ du groupe CCR de 1,4 % en 2022, venant de 1,3 % en 2021.

Gestion financière et immobilière

Évolution du portefeuille de placements

Les **placements**⁸ s'élèvent à fin 2022 à 10 652,7 M€ en valeur nette comptable contre 10 087,4 M€ un an auparavant. En valeur de marché, ces placements atteignent 10 918,2 M€, en baisse de 3,9 % par rapport à fin 2021.

la structure des placements du groupe CCR a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- Les « **placements monétaires** » représentent 5,6 % du total des placements en valeur de marché. Ils se composent de fonds monétaires (177,1 M€) et de liquidités (430,6 M€).
- Les « **instruments de taux** » représentent 58,2 % du total des placements en valeur de marché soit 6 356,4 M€ en baisse de 5,6 % par rapport à fin 2021. Ils se répartissent entre un portefeuille obligataire d'un montant de 5 046 M€ (79,4 %) en baisse de 5,5 % et un portefeuille d'OPC de taux d'un montant de 1 310 M€ (20,6 %) en baisse de 5,8 %. La hausse des taux en 2022 a conduit à un effet marché négatif d'environ 790 M€.
- Les investissements dans les « **fonds de prêts** » représentent 408 M€ en valeur de marché, soit 3,7 % du portefeuille, dans une proportion stable par rapport à fin 2021.
- La part des « **actifs réels** » représente 10,0 % du total des placements à fin 2022 soit 1 086,8 M€. Les plus-values latentes sur l'immobilier en direct ont augmenté de 1,7 %.
- La part des « **actions et placements diversifiés** » représente 17,3 % du total des placements à fin 2022, en baisse de 9,7 %. Cette poche est essentiellement composée d'OPC (39 %), de fonds diversifiés (26 %) et de titres hybrides et fonds alternatifs (22 %). Les plus-values latentes nettes

⁴ Taux de marge Vie: rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité Vie, d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité Vie, d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

⁵ Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession), des frais de gestion de sinistres et de la provision pour égalisation, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

⁶ Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

⁷ Rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et l'encours des placements, d'autre part, hors dépôts cédantes, hors immeuble d'exploitation, et hors actifs liés aux filiales.

⁸ Placements financiers et immobiliers de CCR y compris les liquidités.

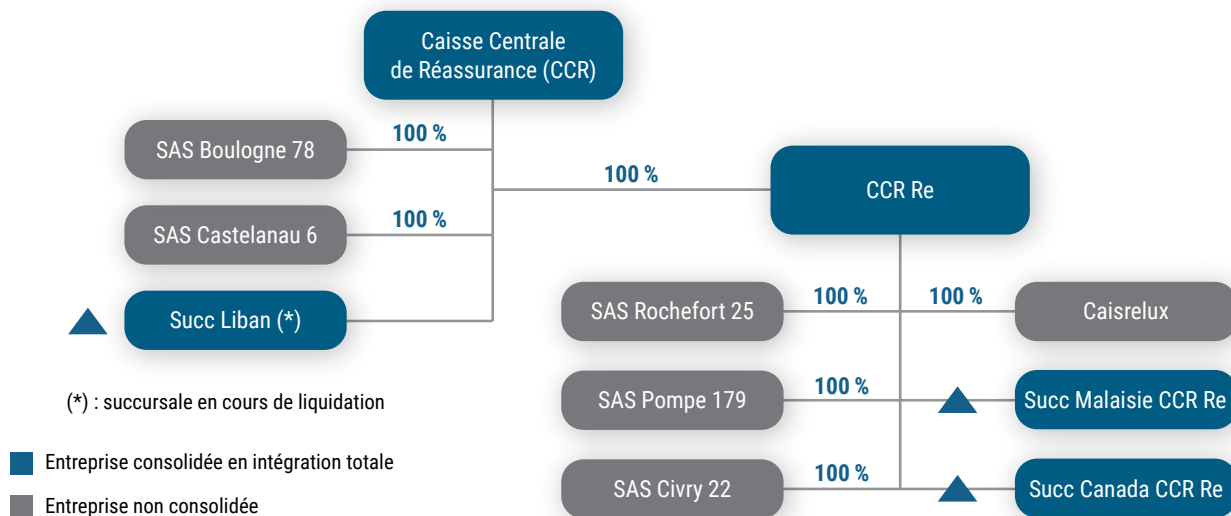
sont en baisse de 40 % à 314,9 M€ contre 524,3 M€ au 31 décembre 2021.

- L'évolution de l'encours « **participation** » a augmenté de 8,5 M€ par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution correspond à un prêt subordonné accordé par CCR Re à sa filiale Caisrelux.
- Les « **dépôts** » chez les cédantes représentent 554 M€ (5,1 % du portefeuille) à fin 2022, en hausse de 145 M€ par rapport à fin 2021. Cette hausse est liée à l'accroissement d'activité de CCR Re.

Les placements financiers **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** s'élèvent à 3 239,8 M€ en valeur de marché soit 29,7 % du total des placements au 31 décembre 2022, stable par rapport au 31 décembre 2021.

Participation et filiales

La structure du groupe CCR peut se résumer ainsi :



CCR détient 100 % du capital de CCR Re, société de réassurance dédiée aux activités de réassurance de marché dans les branches Non-Vie, Vie et Assurances de Personnes, depuis le 31 décembre 2016.

Outre CCR Re, société consolidée par intégration globale, le groupe CCR gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de cinq sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 61 M€ au 31 décembre 2022. Ces sociétés immobilières ont contribué à hauteur de 7,1 M€ aux produits financiers courants du groupe CCR pour l'exercice 2022.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€

Résultat net

Le résultat net 2022 ressort à 164 M€ (contre 196 M€ en 2021) ; il est composé essentiellement des éléments suivants :

- Le solde technique s'élève à -18 M€.
- Le résultat financier s'établit à 132 M€.
- Le résultat exceptionnel est de -14 M€ et résulte notamment d'une provision pour risques et charges de -13,2 M€ pour un contentieux fiscal.
- La charge de l'impôt sur les sociétés est un crédit de +64 M€ résultant de la perte technique et des variations constatées au cours de l'exercice sur les plus-values latentes sur OPCVM.

au 31 décembre 2022, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR Re.

2.6 Perspectives 2023

Perspectives commerciales

L'année 2023 sera marquée par la renégociation du schéma de réassurance Cat Nat de CCR avec les représentants de la profession. En effet, le schéma actuel avait été négocié en 2019 avec le marché pour une durée de 4 ans (2020-2023). L'enjeu principal sera la révision du mécanisme de commissionnement au titre de la réassurance proportionnelle.

Un objectif important de l'année 2023 pour CCR et l'ensemble du marché sera d'assurer l'équilibre financier du régime des catastrophes naturelles. En effet, sur la période 2015-2021, la moyenne du ratio sinistres sur primes est de 110 %, ce qui démontre que les ressources du régime ne sont pas suffisantes pour couvrir la sinistralité et les frais de gestion qui en découlent et que le régime est déficitaire sur une longue période (depuis 2016 avec une exception en 2021, année de faible sinistralité sécheresse). De plus, les lois Baudu et 3DS vont augmenter la sinistralité à la charge du régime des catastrophes naturelles.

Dans ces conditions, il est important de promouvoir la prévention et d'augmenter les ressources du régime, de façon à retrouver l'équilibre financier et assurer sa pérennité.

Pour sa part, CCR Re poursuivra en 2023 sa stratégie de croissance du chiffre d'affaires.

Au cours de la campagne de janvier 2023, CCR Re a très favorablement profité du durcissement du marché inédit depuis 2001 : assiettes de prime d'assurance en hausse à peu près partout et sur toutes les branches, et hausse des conditions tarifaires de réassurance.

Commercialement, ce renouvellement a été dur pour l'ensemble du marché. CCR Re est néanmoins apparu comme un réassureur apportant une capacité CAT croissante en nominal, proposant des parts en hausse, et suivant sa politique appréciée d'offres « en travers » (Vie, Non-Vie et Spécialités) englobant tous les programmes.

Perspectives financières

La problématique liée à l'énergie ne sera probablement pas un gros frein à la croissance en 2023. En effet, l'évolution du prix du gaz en Europe peut surprendre puisqu'après avoir atteint un niveau historique durant l'été, la tendance s'est complètement inversée. Ainsi, le prix actuel est inférieur au prix avant le début de la guerre en Ukraine. Plusieurs facteurs expliquent le niveau actuel : hiver chaud, ralentissement économique, réduction de la consommation. La récession en zone euro ne pourra peut-être pas être évitée mais elle sera probablement moins marquée que prévu cet été.

Concernant la Chine, l'économie devrait rebondir dans les prochains mois à la suite de la décision radicale de lever la quasi-intégralité des contraintes sanitaires et la volonté

politique de soutenir l'activité. Concernant les États-Unis, la situation est plus incertaine du fait d'une Banque centrale affichant toujours une volonté de relever son taux directeur durant les prochains mois et une activité économique en phase d'atterrissage. Cependant, le ralentissement de l'inflation en Europe et aux États-Unis renforce la probabilité d'un ralentissement dans le cycle de resserrement monétaire des grandes banques centrales.

L'année 2023 s'annonce comme une nouvelle confrontation entre le pessimisme lié au ralentissement de l'économie mondiale et l'optimisme récent renforcé par le retournement à la baisse des chiffres d'inflation et la réouverture de l'économie chinoise. Les dernières publications macro accréditent une entrée en récession en 2023 des économies américaine et européenne. Parallèlement, les prévisions par les analystes des résultats d'entreprises, certes en moindre croissance, sont toujours de bonne facture.

Le début d'année 2023, en fanfare sur les actifs risqués, semble donner raison aux analystes. Ainsi, en quelques jours, tous les marchés actions s'inscrivent en territoire largement positif contrastant ainsi avec une année 2022 plutôt morose. Les chiffres d'inflation en assez forte contraction, de part et d'autre de l'Atlantique, ont provoqué une forte détente des taux sur la première quinzaine de janvier de l'ordre de 50 points de base en Europe comme aux États-Unis. Cette baisse marquée des taux engendre une revalorisation à la hausse des bénéfices futurs actualisés ce qui provoque la hausse des marchés d'actions. Cependant le paradoxe réside dans la nature de cette baisse des taux qui anticipe une baisse de l'inflation provoquée par un ralentissement de l'économie donc une baisse des bénéfices des entreprises.

Le groupe CCR demeure assez prudent sur les actifs risqués en ce début d'année 2023. Le groupe CCR considère que l'inflation sera plus résiliente que les marchés ne l'anticipent à ce stade. Le groupe CCR pense que les banques centrales devront maintenir les taux à des niveaux élevés une grande partie de l'année 2023 puisque l'inflation cœur, liée aux tensions salariales, baisse plus lentement que la composante globale intégrant la composante énergie. La baisse des taux intègre, quant à elle, mieux le ralentissement économique à travers un aplatissement des courbes. Le groupe CCR considère que revenir sur des actifs obligataires de bonne qualité de crédit est une bonne stratégie avec des niveaux de taux à 10 ans français compris entre 2,50 % et 3 %.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1	STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE PARTICIPANTE	23
1.1	Le conseil d'administration	23
1.2	Le comité d'audit, des comptes et des risques	24
1.3	Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance	25
1.4	Le comité stratégique	25
1.5	Organe exécutif	25
2	LES FONCTIONS CLÉS GROUPE	29
2.1	Structure de gouvernance des fonctions clés	29
2.2	Fonction Groupe gestion des risques	29
2.3	Fonction Groupe vérification de la conformité	30
2.4	Fonction Groupe audit interne	30
2.5	Fonction actuarielle Groupe	30
3	COMITOLOGIE	31
3.1	Le comité exécutif (COMEX) groupe CCR	31
3.2	Le comité opérationnel CCR	31
3.3	Le comité opérationnel CCR Re	31
3.4	Le comité des risques (CORI) groupe CCR	31
3.5	Le comité des investissements groupe CCR	32
3.6	Les comités de souscription	32
3.7	Les comités sinistres	32
3.8	Les comités de provisionnement	32
3.9	Le comité ESG	32

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

4	POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION	33
4.1	Politique de rémunération	33
4.2	Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux	33
5	TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES	34
6	COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ	34
7	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)	35
7.1	Organisation de la gestion des risques	35
7.2	Présentation du dispositif de gestion des risques	37
8	DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE	40
8.1	Objectifs	40
8.2	Démarche et organisation	40
8.3	Les chartes	41
8.4	Indépendance et efficacité du contrôle interne	41
8.5	Le plan de continuité d'activité (PCA)	41
8.6	Procédures et règles du groupe CCR	42
9	SOUS-TRAITANCE	42
10	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	43

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le groupe CCR s'est doté un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour des organes d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise participante constitués, à savoir :

- du conseil d'administration et de trois comités créés en son sein : un comité d'audit, des comptes et des risques, un comité des rémunérations des nominations et de la gouvernance et un comité stratégique ;
- d'un organe exécutif composé d'un Directeur Général, d'un Directeur Général Délégué et d'un Directeur Général Adjoint qui forment les dirigeants effectifs du Groupe ;

et des quatre fonctions clés Groupe, afin de permettre une conduite optimale de son activité.

1 STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE PARTICIPANTE

1.1 Le conseil d'administration

Dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la Direction générale

Avec l'entrée en application de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative notamment à la gouvernance des sociétés à participation publique, à effet du 1^{er} juillet 2015, le conseil d'administration du 2 juillet 2015 s'est à nouveau prononcé sur le mode d'exercice de la Direction générale et a décidé de conserver la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Présidence du conseil d'administration

Conformément à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée et aux statuts (mis en conformité avec celle-ci par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2015), le Président du conseil d'administration est nommé par le conseil d'administration parmi ses membres pour la durée de son mandat d'Administrateur.

M. Jacques LE PAPE a été nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur par le conseil d'administration du 4 mai 2021 en remplacement de M. Pierre BLAYAU dont le mandat était arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui s'est tenue avant le conseil du même jour. L'Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2021 a nommé M. Jacques LE PAPE en qualité d'Administrateur pour une durée de 5 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Le conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du Président.

Composition du conseil d'administration

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes et à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée, le conseil d'administration est composé de 15 membres au maximum dont un représentant de l'État (nommé par arrêté ministériel), des administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires dont certains proposés par l'État et un tiers de représentants des salariés.

La durée du mandat des administrateurs est de cinq ans.

Attributions du conseil d'administration

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration délibère sur les principales orientations stratégiques, économiques et financières de l'activité de la société.

Outre les questions réservées à sa compétence par des dispositions législatives et réglementaires, après étude le cas échéant par le ou les comité(s) compétent(s), le conseil examine et délibère sur :

- au moins une fois par an, l'ensemble de la stratégie de souscription et de la stratégie financière de la société ;
- le plan stratégique pluriannuel de CCR ;
- le projet de budget annuel de CCR et son appétence aux risques ;
- les projets de fusion et les projets d'acquisition ;
- les grandes lignes du programme de rétrocession ;
- tout investissement financier ou immobilier peu ou pas liquide d'un montant égal ou supérieur à 50 millions d'euros, afin d'en valider la nature et le montant ;
- les projets de location d'immeubles d'exploitation.

Le conseil exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle. À ce titre, il approuve les rapports et politiques dont l'approbation par le conseil est prévue par la réglementation.

Liste des politiques dites « Solvabilité 2 » adoptées par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a adopté les 16 politiques CCR suivantes :

- Politique générale de gestion des risques
- Politique de souscription réassurances publiques
- Politique de provisionnement
- Politique du risque opérationnel
- Politique de rétrocession et autres techniques d'atténuation du risque
- Politique de gestion du risque d'investissement
- Politique de gestion actif-passif
- Politique du risque de liquidité
- Politique d'externalisation
- Politique du contrôle interne
- Politique audit interne
- Politique de vérification de la conformité
- Politique de rémunération
- Politique de compétence et honorabilité
- Politique actuarielle
- Politique relative à la communication d'informations au superviseur

Fonctionnement du conseil d'administration

Règlement intérieur

Le conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement du conseil.

Le règlement intérieur comporte en annexe les règlements intérieurs des comités issus du conseil, à savoir un comité d'audit, des comptes et des risques, un comité stratégique et un comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

Le conseil d'administration est également doté d'une « charte de l'administrateur » qui définit les règles directrices auxquelles les administrateurs adhèrent et qu'ils s'engagent à respecter dans l'exercice de leur fonction d'administrateur. Cette charte figure en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration.

Réunions

Les dates des différentes réunions du conseil et des comités sont arrêtées pour l'année à venir au cours de l'avant-dernière réunion du conseil d'administration de l'année en cours.

Des ajustements peuvent ensuite intervenir et des réunions exceptionnelles être ajoutées au besoin.

Le conseil d'administration est convoqué par écrit. Les réunions se tiennent au siège social de CCR. Chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant la date de la réunion, un dossier complet comportant l'ordre du jour et, pour l'essentiel des points dudit ordre du jour, les éléments d'information nécessaires. Depuis 2015, ce dossier est dématérialisé et accessible sous forme exclusivement électronique, de manière sécurisée, sur un portail dédié sur lequel sont mis en ligne les dossiers des réunions du conseil et des comités. Des compléments ou actualisations de documents du dossier d'une réunion peuvent éventuellement être ajoutés au dossier mis en ligne.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil auxquels participent les administrateurs, le Représentant du Comité Social et Économique (CSE) (avec voix consultative) et le Secrétaire du conseil d'administration. Participent également aux réunions du conseil, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, la Directrice Financière et le Directeur Actuariat et Risques, puis selon les sujets abordés, le ou les directeurs concernés. Les fonctions clés participent aux réunions du conseil pour y présenter leurs travaux.

1.2 Le comité d'audit, des comptes et des risques

Le comité d'audit, des comptes et des risques, créé par décision du conseil d'administration du 30 juin 2020, est composé de six administrateurs au plus dont un représentant des salariés. Il est présidé par M. Patrice FORGET.

Il comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères adoptés par le conseil d'administration, à savoir M^{me} Laurence BARRY.

Le comité d'audit, des comptes et des risques a notamment pour mission l'examen des comptes semestriels et annuels, l'étude des changements et adaptations de principes et règles comptables, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de la réalisation de leur mission par les commissaires aux comptes. Le comité donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale. Il examine les rapports et politiques qui relèvent de sa compétence. Il est également chargé de l'audition du rapport de la fonction actuarielle.

Le comité a également pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Dans ce cadre, il a pour mission d'assurer le suivi :

- des risques majeurs ainsi que des moyens de contrôle et de maîtrise de ces risques,
- des risques stratégiques ainsi que des risques liés aux principaux engagements techniques et financiers de la société,
- des risques de la gestion financière, y compris les engagements hors bilan et les litiges significatifs et il examine la politique d'investissement,
- de l'identification des risques menée par la Direction générale,
- de la performance d'un système adapté de contrôle interne et de surveillance et de maîtrise des risques.

Il s'assure également du suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, il examine les rapports et politiques relevant de sa compétence. Il auditionne le Responsable de la Fonction d'Audit Interne, il examine le programme d'audit en vue de son approbation par le conseil, il analyse les principales recommandations des rapports et les suites données. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'Orsa avec l'examen du rapport Orsa, de l'audition de la fonction de gestion des risques.

1.3 Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance

Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, créé en 2004, est composé de quatre administrateurs au plus dont un représentant des salariés. Il est présidé par M^{me} Nathalie BROUTELE.

Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance suit la politique salariale de l'entreprise dans ses composantes tant collectives qu'individuelles, apprécie sa cohérence avec la stratégie de l'entreprise et ses objectifs en matière de performances, analyse les éléments déterminants de l'évolution de la masse salariale de l'entreprise. Par ailleurs, il propose au conseil les modalités de rémunération, la définition des critères de performance et leur niveau de réalisation pour les dirigeants mandataires sociaux et propose également au conseil le niveau et la répartition des jetons de présence des administrateurs.

1.4 Le comité stratégique

Le comité stratégique, créé par décision du conseil d'administration du 2 juillet 2015, est composé de six administrateurs au plus dont un représentant des salariés.

Le comité stratégique a notamment pour mission d'examiner et de fournir au conseil d'administration son avis et ses recommandations concernant l'élaboration et l'arrêté des orientations de la stratégie notamment commerciale et financière de la CCR. Il examine en particulier la définition et l'actualisation des axes stratégiques de développement de la CCR ainsi que les projets d'accords stratégiques. Il assure le suivi de la stratégie mise en œuvre par la Direction générale en particulier par rapport aux décisions d'orientations arrêtées par le conseil.

1.5 Organe exécutif

La Direction générale de CCR

La Direction générale de CCR est composée de :

- M. Bertrand LABILLOY, Directeur Général,
- M. Edouard VIEILLEFOND, Directeur Général Délégué,
- M. Laurent MONTADOR, Directeur Général Adjoint.

M. Bertrand LABILLOY est Directeur Général depuis le 16 janvier 2015. À la suite de l'entrée en application de l'ordonnance du 20 août 2014 précitée à effet du 1^{er} juillet 2015, M. Bertrand LABILLOY a été nommé Directeur Général par décret du Président de la République en date du 17 août 2015 (publié au JO du 19 août 2015), sur proposition du conseil d'administration. Le mandat de M. LABILLOY étant arrivé à expiration le 17 août 2020, un décret du Président de la République en date du 13 août 2020 (publié au JO du 14 août 2020) a nommé M. LABILLOY en qualité de Directeur Général à partir du 17 août 2020.

M. Edouard VIEILLEFOND a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué par le conseil d'administration qui s'est réuni le 20 septembre 2022, à compter du 21 septembre 2022 et pour la durée restant à courir du mandat du Directeur Général ou jusqu'à nomination d'un nouveau Directeur Général.

Dirigeants effectifs CCR et Groupe

Le conseil d'administration, le 2 novembre 2015, a constaté que M. Bertrand LABILLOY, en sa qualité de Directeur Général est de droit un dirigeant effectif au sens de l'article L 322-3-2 du Code des assurances pour la durée de ses fonctions de Directeur Général, et il a nommé en qualité de dirigeant effectif,

M. Laurent MONTADOR, Directeur Général Adjoint pour la durée de sa fonction salariée de Directeur Général Adjoint.

M. Laurent MONTADOR a un champ de décision couvrant l'ensemble des activités de l'entreprise.

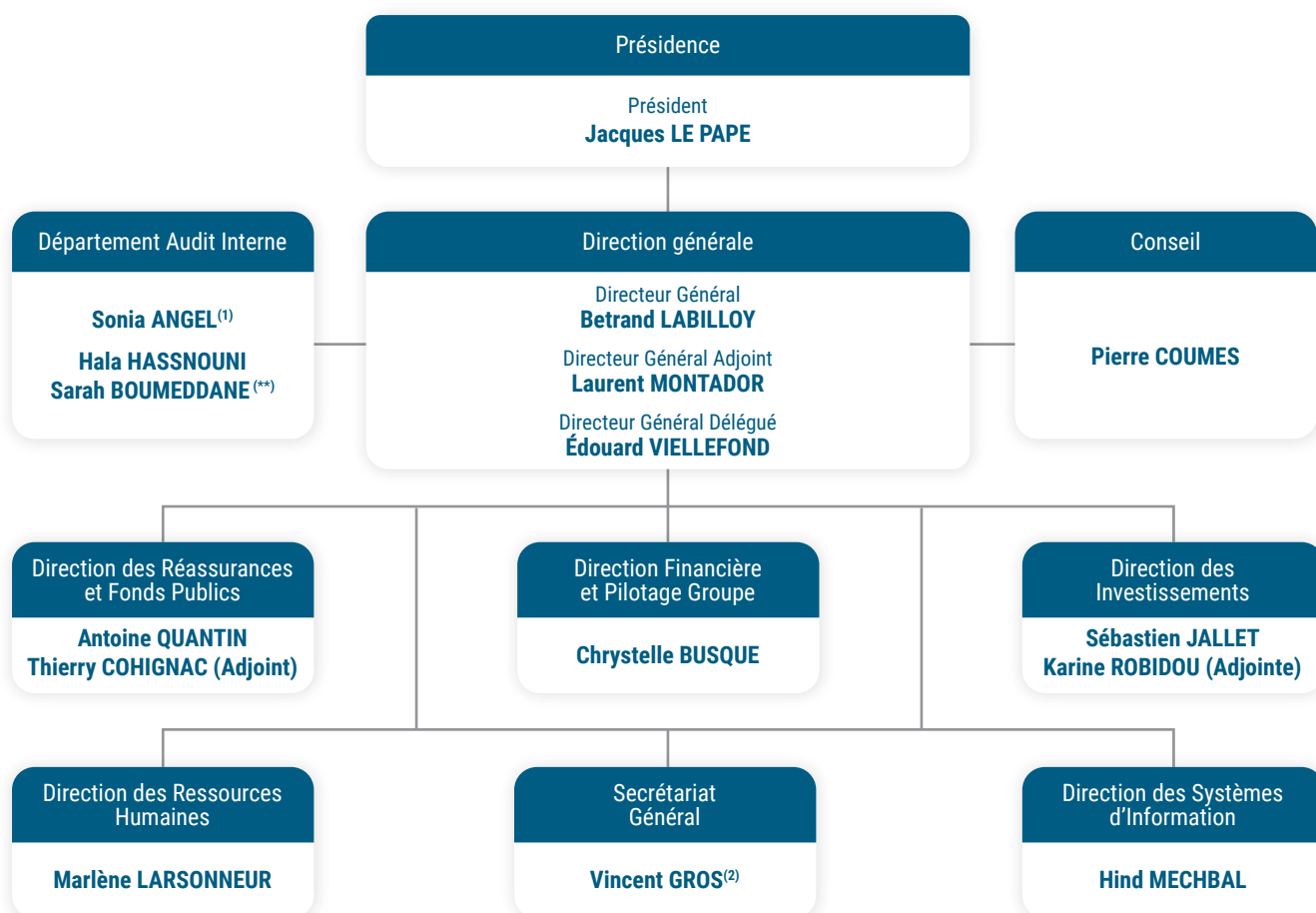
M. Edouard VIEILLEFOND, en sa qualité de Directeur Général Délégué est de droit un dirigeant effectif selon l'article L 322-3-2 du Code des assurances pour la durée de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Il est précisé qu'en ce qui concerne le groupe prudentiel CCR, Messieurs LABILLOY, VIEILLEFOND et MONTADOR sont également dirigeants effectifs du groupe CCR.

CCR a notifié à l'ACPR que le mandat de Monsieur LABILLOY a été renouvelé en août 2020. L'Autorité a communiqué à CCR sa non-objection le 3 décembre 2020. Le Secrétaire Général en a informé le conseil d'administration du 15 décembre 2020.

Missions des principales Directions internes au groupe CCR

Organigramme CCR 2022

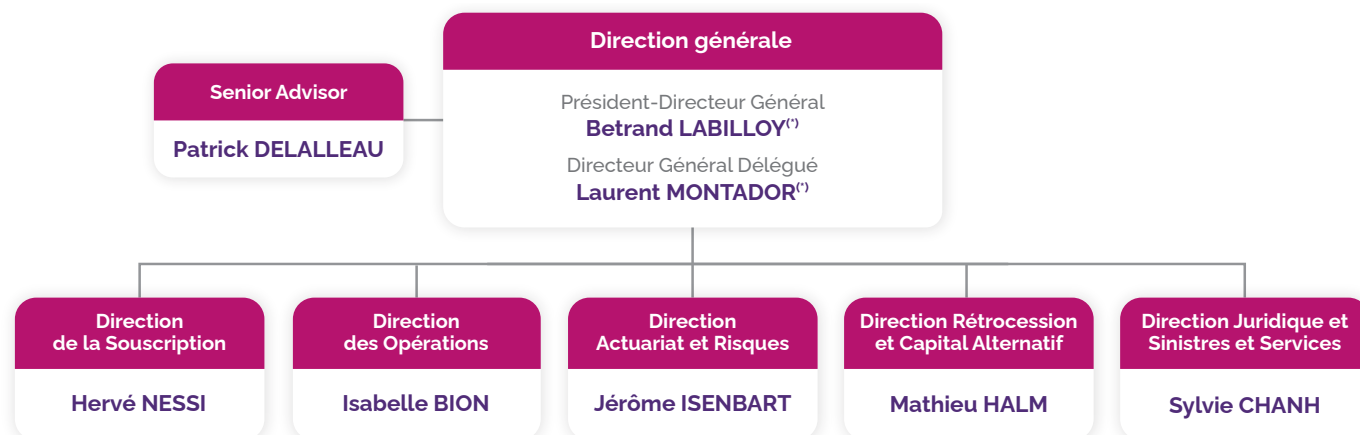


(1) Responsable de la fonction clé Audit Interne

(2) Responsable de la fonction clé Vérification de la conformité

(**) Alternance stage

Organigramme CCR Re 2022



(*) Dirigeants effectifs

Mission de la Direction des Réassurances et Fonds Publics - CCR

La Direction pilote la souscription des réassurances publiques des risques de catastrophes naturelles, des risques d'attentats et de Responsabilité Civile des Exploitants Nucléaires. Elle assure également la gestion des sinistres en réassurances publiques.

Cette Direction a également la charge de la gestion, pour le compte de l'État, de certains fonds publics, listés dans le chapitre « Activités de CCR ».

Depuis 2018, un pôle d'expertise sur la prévention des risques naturels accompagne les pouvoirs publics, les assureurs, les collectivités territoriales ou d'autres parties prenantes dans leurs actions de prévention.

Pour mener à bien ces différentes missions, les Départements Souscription Réassurances Publiques et Fonds Publics et Prévention s'appuient sur les travaux de deux Départements techniques :

- Le Département Data Science, Actuariat et Provisionnement, en charge de la collecte, du traitement et de l'analyse des données fournies notamment par les clients assureurs de CCR; de la tarification des traités de réassurance et du provisionnement; de la mise à disposition de restitution des différents travaux de la Direction aux clients et partenaires de CCR.
- Le Département R&D modélisation CAT et Agriculture, en charge du développement des modèles de simulation de l'impact des catastrophes d'origine naturelle ou anthropique, et de leur mise en œuvre en cas de survenance de tels événements.

En dehors de ses activités opérationnelles, l'ensemble de la Direction effectue régulièrement des études à la demande des pouvoirs publics pour éclairer leur réflexion sur l'amélioration de dispositifs d'indemnisation ou de prévention existants ou sur la mise en place de nouvelles solutions de gestion des risques, comme cela a été le cas en 2020 dans le cadre des réflexions de place sur la possible mise en place d'un régime d'indemnisation des catastrophes sanitaires.

Missions de la Direction Financière et Pilotage - Groupe CCR

La Direction Financière a pour mission d'établir l'information financière des sociétés du groupe CCR et de favoriser le pilotage de l'entreprise.

Les objectifs permanents qui découlent de sa mission, sont :

- établir les documents financiers, fiscaux en conformité avec la législation;
- analyser la rentabilité et contribuer au pilotage du Groupe;
- élaborer puis suivre la réalisation des plans d'entreprise;
- définir et produire le contenu de la communication financière du Groupe;
- assurer la gestion administrative du portefeuille d'actifs financiers, et assurer sa comptabilisation et fournir le reporting associé;
- gérer la trésorerie.

Missions de la Direction des Investissements - CCR

La Direction est en charge de la gestion des investissements du Groupe par déclinaison de la stratégie d'investissement. Elle a également un rôle de conseil auprès du comité des investissements dans sa réflexion stratégique par l'apport de son expertise du marché.

Pour mener à bien sa mission, la Direction est composée des Départements suivants :

- Département Gestion directe en charge de la gestion obligataire et monétaire
- Département Gestion déléguée en charge de la gestion des fonds
- Département Immobilier en charge de la gestion immobilière et des OPPCI
- Département ESG en charge de la gestion du dispositif ESG du Groupe.

Missions de la Direction de la Souscription - CCR Re

La Direction de la Souscription et des Services est chargée de constituer un portefeuille rentable, auprès de cédantes :

- ayant une vision à long terme de ses relations avec les réassureurs qu'elles considèrent comme des partenaires ;
- considérant la réassurance comme un service et donc un centre de coût ;
- sur lesquelles CCR Re a, ou peut avoir, un poids significatif dans la négociation des termes et des conditions.

Elle est constituée de huit Départements de Souscription.

La Direction de la Souscription a également pour mission de développer et de capitaliser ses connaissances techniques sur un large spectre de risques.

Les missions principales de la Direction recouvrent ainsi, l'analyse, la décision de souscription et l'ensemble de la relation clientèle.

Missions de la Direction des Opérations - CCR Re

Cette Direction est en charge des Opérations de CCR Re. Elle est constituée de deux Départements :

- Département Comptabilité Technique : chargé de la vérification des comptes techniques de réassurance et de la comptabilité tiers ;
- Département Gestion : Chargé de la gestion contractuelle et d'assister la Direction de Souscription dans l'analyse technique et commerciale des affaires.

Missions de la Direction Actuariat et Risques - CCR Re

La mission de La Direction Actuariat et Risques est de piloter le dispositif de gestion des risques du groupe CCR dans un principe de pragmatisme et d'amélioration de la performance, en lien avec la taille de l'entreprise.

Elle a pour objectifs de définir le cadre méthodologique de gestion des risques, de s'assurer de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques,

de mener des études actuarielles pour s'en assurer, d'identifier les risques clefs et de veiller à la conformité du groupe CCR aux principes de la directive Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation et évalue le dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de la maîtrise des risques de l'entreprise.

D'une manière générale, la Direction des Risques coordonne et contribue au pilotage des trois piliers de la directive Solvabilité 2.

Elle est composée de quatre Départements :

- Cotation et cellule CAT : chargé de la tarification des contrats de réassurance souscrits, des analyses techniques du portefeuille souscrit et de la modélisation des expositions CAT.
- Gestion des Risques et Contrôle interne : chargé de piloter le dispositif de maîtrise des risques, d'assurer un reporting de contrôle interne, de piloter le dispositif d'identification et d'évaluation des risques, de coordonner la rédaction des rapports réglementaires et de garantir un niveau de sécurité des systèmes d'information suffisant.
- ALM et Provisionnement : chargé de calculer les provisions techniques de CCR Re, de réaliser les études réglementaires et notamment les travaux liés au pilier 1 de la directive Solvabilité 2 et de la fonction ALM (gestion actif-passif).
- Actuariat conseil : chargé de mener des études actuarielles transverses et de développer le modèle interne de CCR Re.

Elle est quotidiennement tournée vers la maîtrise des risques et la création de valeurs par les risques.

Missions de la Direction Rétrocession et Capital Alternatif

Cette Direction est en charge :

- de la recherche de rétrocessions adaptées et du placement de celles-ci ;
- de la structuration et du placement des solutions de titrisation ;
- d'assister la Direction générale sur les opérations de capital ;
- de mener une veille sur les marchés de la réassurance.

Elle est constituée de deux Départements : le Département Rétrocession et le Département Capital Alternatif.

Missions de la Direction Juridique et Sinistres et Services

Cette direction est en charge des opérations juridiques de CCR Re, de la gestion des sinistres, des études techniques et de la tarification médicale des risques aggravés en Vie.

Elle est constituée de cinq services :

- Service Gestion des sinistres ;
- Service Tarification médicale ;
- Service médecins-conseils ;
- Service Prestations et études ;
- Service juridique contractuel.

2 LES FONCTIONS CLÉS GROUPE

La directive Solvabilité 2 pose pour principe que toute entreprise doit disposer de quatre fonctions clefs qui sont : la gestion des risques, la vérification de la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle encadrées respectivement par les articles 44, 46, 47, 48 de la directive Solvabilité 2.

Elle définit le principe de « fonction » dans son article 13 alinéa 29 : « Dans un système de gouvernance : une capacité interne d'accomplir des tâches concrètes ; un système de gouvernance comprend la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle ».

Le groupe CCR s'est organisé pour accomplir l'ensemble des tâches visées. Dès 2008, il a nommé un Directeur ERM pour prendre en charge les missions de pilotage de la gestion globale des risques. Aujourd'hui, un Responsable Groupe est identifié pour chaque fonction clé.

Les Responsables Groupe des fonctions clés sont les suivants :

Fonction gestion des risques :	M ^{me} Isabelle GRUBIC
Fonction vérification de la conformité :	M. Vincent GROS
Fonction audit interne :	M ^{me} Sonia ANGEL
Fonction actuarielle :	M. Nicolas FRESLON

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

2.1 Structure de gouvernance des fonctions clés

Les fonctions clés de CCR reportent directement au Directeur Général de CCR et échangent avec lui autant que de besoin. Elles ont accès au conseil d'administration chaque fois que nécessaire.

La comitologie actuelle permet également tout échange requis avec le conseil d'administration et son comité d'audit, des comptes et des risques.

Chaque responsable d'une fonction clé a accepté de porter la fonction pour CCR, CCR Re et pour le Groupe prudentiel.

2.2 Fonction Groupe gestion des risques

Au sein de la Direction Actuariat et Risques, le Responsable de la Fonction s'assure entre autres que :

- les risques matériels sont identifiés, mesurés, et surveillés ;
- des procédures de gestion des risques sont en place ;
- des reportings existent de façon homogène et exhaustive au sein du périmètre.

Cette fonction s'appuie sur les travaux menés par l'actuariat et notamment les travaux :

- de gestion actif-passif ;
- de développement du modèle de capital économique ;
- de suivi des expositions Cat ;
- d'analyse du programme de rétrocession.

Responsable de la fonction

En 2022, la responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par la Responsable du Département Gestion des risques et Contrôle interne. Elle est ainsi au cœur du groupe CCR. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants, 23 Responsables du Contrôle Permanent (RCP) au sein de chaque Département. Au 31 décembre 2022, ils sont 15 pour CCR et 8 pour CCR Re.

2.3 Fonction Groupe vérification de la conformité

Le Responsable de la Fonction est garant de la conformité de l'entreprise. Cette vérification s'opère sur la base des risques de non-conformité identifiés dans la cartographie des risques du groupe CCR.

Les contrôles de la fonction vérification de la conformité sont revus annuellement par le contrôle interne pour apprécier la maîtrise des risques de non-conformité et garantir l'amélioration continue de cette couverture.

Responsable de la fonction

La fonction vérification de la conformité est assumée par le Secrétaire Général de CCR depuis le 13 septembre 2019.

2.4 Fonction Groupe audit interne

La fonction audit interne, rattachée directement au Directeur Général de CCR, est exercée de manière objective et indépendante de toute autre activité de l'entité.

L'audit interne a pour mission de fournir à l'organisme une appréciation objective quant à l'efficacité et l'efficience de son dispositif de management des risques, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

Responsable de la fonction

La fonction audit interne est portée par la Responsable du Département Audit Interne de CCR.

2.5 Fonction actuarielle Groupe

Le Responsable de la fonction Actuarielle reporte directement au Directeur Général de CCR pour exercer cette mission. Le responsable de la mission émet un avis sur :

- le portefeuille souscrit ;
- la rétrocession ;
- le provisionnement ;

Responsable de la fonction

La fonction actuarielle est portée par le Responsable du Département Contrôle de Gestion et Communication Financière de CCR.

3 COMITOLOGIE

3.1 Le comité exécutif (COMEX) groupe CCR

Le comité exécutif Groupe (Comex) a la charge de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et prend les décisions opérationnelles et organisationnelles nécessaires à cet effet. Il s'assure notamment de la bonne transmission des objectifs et règles stratégiques au management opérationnel.

3.2 Le comité opérationnel CCR

Le comité est chargé de mettre en œuvre la stratégie de CCR et de prendre les décisions opérationnelles et organisationnelles de cette entité.

3.3 Le comité opérationnel CCR Re

Le comité est chargé de mettre en œuvre la stratégie de souscription de CCR Re et de prendre les décisions opérationnelles et organisationnelles de cette entité.

3.4 Le comité des risques (CORI) groupe CCR

Ce comité est commun à CCR et CCR Re. Sa mission est d'assurer le pilotage des risques. Elle se décline sous 3 thématiques principales que sont la gouvernance S2, le dispositif de gestion des risques et la conformité et procédures.

Les objectifs sont :

- d'identifier les événements potentiels pouvant affecter l'organisation,
- de définir le dispositif de maîtrise des risques, de manière à :
 - limiter les risques résiduels au cadre de l'appétence aux risques;
 - fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Le CORI s'appuie sur les travaux menés par les quatre comités opérationnels suivants, pour le suivi des risques CAT, Cyber et RGPD. Il s'appuie également pour les risques ESG sur le comité du même nom décrit au paragraphe 3.9.

Le comité MIP - CCR

Ce comité est chargé du pilotage du modèle interne CAT, outil important dans l'appréciation du risque CAT de CCR puisqu'il mesure de manière stochastique l'engagement de CCR.

Le comité CAT - CCR Re

Ce comité est chargé de la définition de la méthodologie permettant l'appréciation du risque CAT de CCR Re. Il est également responsable vis-à-vis du CORI du suivi des cumuls CAT.

Le comité sécurité - Groupe

Le Comité sécurité est en charge du suivi de la mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'informations conformément au plan de charge validé en CORI.

Ses principales missions sont :

- faciliter la mise en œuvre de la stratégie sécurité par le suivi de la mise en place des mesures de sécurité figurant au plan de charge validé en CORI;
- proposer la politique de sécurité des systèmes d'information qui est ensuite validée par la Direction générale;
- suivre les alertes majeures de sécurité et préconiser le cas échéant des mesures complémentaires à mettre en œuvre;
- suivre la veille menée par le responsable sécurité et la RSSI sur les nouvelles technologies de sécurité afin de performer continuellement les mesures de sécurité de l'entreprise.

Le COMIL - Groupe

Le comité informatique et libertés (COMIL) est chargé du pilotage du dispositif du risque de non-respect du RGPD.

Il a pour mission :

- d'effectuer le bilan du dispositif RGPD du groupe CCR et de dresser, au vu de ce bilan, un état des mesures à prendre en vue du maintien en conditions opérationnelles de ce dispositif;
- d'examiner les problématiques RGPD portant sur tout ou partie des traitements mis en œuvre par les entités du groupe CCR;
- de décider des actions à mener au regard des évolutions en matière de réglementation nationale ou européenne sur les données personnelles et de la doctrine de la CNIL notamment.

3.5 Le comité des investissements groupe CCR

Ce comité a vocation à assurer le suivi de la politique d'investissement, validée en comité ALM, de l'ensemble du groupe CCR.

Ce comité est assisté des comités opérationnels suivants dans la gestion des risques d'investissement.

Le comité ALM

Ce comité a vocation à définir la politique de gestion des risques actif passif et à valider l'allocation stratégique cible annuelle et la politique de couverture financière dans le respect du cadre de risque financier validé par le conseil.

Le comité ALM s'appuie sur les études et résultats des analyses ALM transmis par la Direction Actuariat et Risques et portant sur CCR. Ces analyses peuvent être récurrentes (tableaux de bord, études régulières) ou ponctuelles (études à la demande).

Le comité tactique

Ce comité opérationnel a vocation à mettre en œuvre l'allocation d'actif tactique qui vise à tendre vers l'allocation cible décidée en comité ALM.

Le comité des placements

Ce comité opérationnel a vocation à suivre et valider le risque financier des placements: risque crédit pour le portefeuille obligataire en direct, risque de concentration (ratios d'emprise), positions agrégées sur titres vifs (transparisation), risque crédit des titres vifs (portés par les OPC) les moins bien notés post transparisation, risque de contrepartie, risque de taux...

3.6 Les comités de souscription

Il existe des comités de souscription propres à chaque entité CCR et CCR Re.

Ces comités se réunissent en période de renouvellement pour prendre une décision quant à la souscription d'une affaire nécessitant une décision de niveau direction tel que le mentionnent les guides de souscription.

3.7 Les comités sinistres

Il existe des comités sinistres propres à chaque entité CCR et CCR Re.

Chaque comité est chargé de faciliter les échanges d'informations entre les départements sinistres et la souscription et de disposer d'une vision globale sur le portefeuille sinistre. Les réunions se font par département et permettent notamment de:

- dresser un point technique sur les sinistres majeurs;
- échanger sur les visites sinistres;
- déterminer la liste des cédantes sous surveillance;
- échanger sur les problématiques techniques ou commerciales rencontrées sur les sinistres ou dans la comptabilité technique;
- identifier les besoins d'adaptation de la procédure de gestion;
- identifier les opportunités de commutation.

3.8 Les comités de provisionnement

Il existe des comités provisionnement propres à chaque entité CCR et CCR Re.

Le comité est chargé d'approfondir les analyses liées à l'inventaire et d'affiner les prévisions d'ultimes.

3.9 Le comité ESG

Ce comité est en charge de la définition de la stratégie en matière de risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Il se réunit deux fois par an pour échanger sur la thématique ESG et pour s'assurer de la mise en œuvre de cette stratégie.

Ce comité est assisté par le comité ISR dont le descriptif suit.

Le comité ISR

Ce comité a vocation à construire la politique d'investissement responsable, rédiger les rapports réglementaires ESG, définir les enveloppes d'investissements ESG et établir un dialogue d'engagement avec les sociétés de gestion.

Ses missions sont:

- Construction de la politique d'investissement responsable.
- Conception et élaboration des rapports réglementaires ESG.
- Proposition des enveloppes d'investissements par stratégie et classe d'actifs (Green Bonds, Fonds climat, Fonds d'impact, Infrastructures vertueuses...)

- Revue des résultats d'analyses de risques et de scores du portefeuille pour le pilotage de la trajectoire de transition des portefeuilles.
- Analyse des résultats des questionnaires ESG/climat envoyés aux sociétés de gestion.
- Dialogue d'engagement avec les sociétés de gestion.
- Remontée d'informations issues des réunions de place/forum ESG.
- Veille réglementaire ESG.

4 POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

CCR a formalisé une politique de rémunération couvrant l'ensemble des salariés, les dirigeants et les administrateurs.

4.1 Politique de rémunération

En cohérence avec la stratégie du groupe CCR, les objectifs de cette politique visent à :

- valoriser l'expertise de ses collaborateurs, les fidéliser et les motiver,
- attirer les talents,
- ne pas favoriser une prise de risque excessive et à s'assurer que celle-ci reste en cohérence avec l'appétence au risque.

La stratégie de la politique des rémunérations s'appuie sur trois piliers :

- Un salaire fixe qui représente la part la plus importante de l'ensemble de la rémunération de chacun des collaborateurs.
- Une part variable appelée bonus liée à la performance individuelle de chacun des collaborateurs. Les objectifs fixés par les managers doivent être mesurables et atteignables afin d'apprécier la performance individuelle et ne pas encourager la prise de risque.
- Une part variable collective (participation, intéressement et abondement de l'employeur) liée à la performance collective.

4.2 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

Concernant la rémunération du Président du conseil d'administration

Le Président du conseil d'administration perçoit une rémunération fixe. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

Sa rémunération est soumise à l'avis du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et fixée par le conseil d'administration sous réserve de l'approbation ministérielle prévue à l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953. Cette autorisation a été communiquée le 11 juin 2021.

Concernant la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

La rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué comporte une part fixe et une part variable. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

Le conseil d'administration de CCR, sur proposition du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, fixe la rémunération globale annuelle fixe de Bertrand LABILLOY en ses qualités de Directeur Général de CCR et de P.-D. G. de CCR Re, ainsi que la répartition de celle-ci entre ces deux fonctions et le pourcentage de la part variable de la rémunération pour ces deux fonctions.

Le conseil d'administration de CCR, sur proposition du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, fixe la rémunération globale annuelle fixe d'Edouard VIEILLEFOND en ses qualités de Directeur Général Délégué de CCR, ainsi que le pourcentage de la part variable de la rémunération.

Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance propose au conseil d'administration, qui les approuve, les critères annuels de détermination de la part variable de la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour l'exercice en cours. Il apprécie également la réalisation de ces critères au titre de l'exercice écoulé et propose au conseil d'administration, qui décide, le montant de la part variable versé au Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Les décisions relatives à la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont prises sous réserve de l'approbation ministérielle prévue à l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953 et communiquée le 11 juin 2021.

Concernant la rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est constituée de jetons de présence. L'assemblée générale des actionnaires fixe le montant annuel global de ces jetons de présence, conformément au Code de commerce. En application de l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953, ce montant a fait l'objet d'une approbation ministérielle, le 11 juin 2021.

Les modalités de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs sont fixées par le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

Conformément à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, la rémunération du représentant de l'État au titre de son mandat d'administrateur est versée au budget de l'État. La rémunération perçue par les

membres désignés par l'assemblée générale et proposés par l'État et ayant la qualité d'agent public de l'État est versée au budget de l'État. Il en va de même de la rémunération perçue par les autres membres désignés par l'AG et proposés par l'État dépassant un plafond fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Les représentants des salariés exercent leur mandat à titre gratuit. Le Président du conseil d'administration ne perçoit pas de jetons de présence en sus de sa rémunération. Un administrateur a renoncé à la perception de ses jetons de présence.

La répartition du montant des jetons de présence est effectuée à raison de la qualité de membre du conseil ainsi que de la participation effective aux séances du conseil et le cas échéant des comités du conseil. Les présidents des comités perçoivent un montant supérieur à celui versé aux autres membres des comités.

5 TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES

Aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

6 COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

La politique en matière de compétence et d'honorabilité qui tient compte des spécificités de nominations de CCR a été mise à jour en 2020.

Cette politique a pour objectif de formaliser les mesures à suivre en matière de compétence et d'honorabilité pour les dirigeants effectifs, les responsables de fonctions clés et les membres du conseil d'administration.

La compétence et l'honorabilité ont été évaluées selon les bases établies par cette politique.

7 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)

Le dispositif de gestion des risques du groupe CCR et de ses entités repose sur le référentiel COSO II.

Il s'articule autour de la mise en place :

- d'une Direction Actuariat et Risques au cœur de l'entreprise ;
- d'un cadre d'appétence au risque ;
- de limites de risques liées à l'appétence au risque ;
- d'un dispositif opérationnel de gestion et de maîtrise des risques.

7.1 Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques au sein de CCR est l'affaire de tous et est orientée groupe CCR.

Le groupe CCR met la Direction Actuariat et Risques au cœur de la gestion des risques de l'entreprise. Le conseil d'administration, le management ainsi que l'ensemble des collaborateurs sont pleinement intégrés dans le processus.

Les différents intervenants et leur rôle sont détaillés, ci-après, sous l'angle de la gestion des risques.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif de gestion des risques, et s'appuie pour ces travaux sur le suivi exercé par le comité d'audit, des comptes et des risques.

Il doit, d'une manière générale, veiller à l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, garantir celui-ci devant les autorités.

Direction générale

La Direction générale est propriétaire des risques et en assume la responsabilité. Elle :

- définit la politique de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suit la réalisation des plans d'actions via le reporting de la Direction Actuariat et Risques ;
- communique les résultats du dispositif global de gestion des risques au conseil d'administration.

Le comité des risques (CORI)

Se référer au paragraphe 3.4 page 31.

La Direction Actuariat et Risques

Rattachée à la Direction générale, la Direction Actuariat et Risques est en charge de la coordination globale, des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle définit le cadre méthodologique de gestion des risques, s'assure de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, mène des études actuarielles, identifie les risques clés et pilote les travaux dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation. Elle s'assure du niveau de la maîtrise des risques de l'entreprise.

Elle assiste également le management dans ses prises de décisions stratégiques.

La fonction clé gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques (« la fonction ») est placée sous l'autorité de la Direction générale.

« La fonction » assiste le conseil d'administration, ses comités et la Direction générale à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques de manière efficace. Elle assure le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque général de CCR et du groupe CCR.

Également Responsable du Département Gestion des Risques et Contrôle Interne (GRCI), elle assume la responsabilité de support en matière de management des risques et définit le cadre méthodologique de cartographie et de suivi des risques, de manière exhaustive, alerte le cas échéant, et s'assure de la disponibilité des capitaux face aux risques qui sont pris.

En tant que Responsable du GRCI, elle est chargée de piloter l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

La fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est garante du niveau de maîtrise des risques de non-conformité de CCR¹.

¹ Pour plus de précision sur ses missions, se référer à la politique de vérification de la conformité.

L'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à CCR une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il donne une assurance en évaluant et en rendant compte de l'efficacité des processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle interne conçus pour aider l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité. À partir de ces constats, l'audit interne recommande des évolutions pour améliorer ces processus et suit leur mise en œuvre.

De ce fait, l'audit interne est un acteur clé du dispositif de contrôle interne dans le sens où il apprécie son efficacité et son efficacité.

Il est chargé de proposer le programme pluriannuel d'audit et de mener les missions d'audit.

Les Responsables du Contrôle Permanent

Les Responsables du Contrôle Permanent (RCP) relayent le Département GRCI au sein de chaque entité de CCR. Cette organisation autour des RCP doit permettre une organisation au cœur de l'opérationnel et ainsi donner une dimension optimisée à la maîtrise du risque opérationnel.

Leurs principales missions :

- Ils représentent l'entité en matière de contrôle interne et de gestion du risque ;
- Ils sont les garants de la documentation des processus et des contrôles ;
- Ils informent régulièrement l'ERM le Département de Gestion des Risques et Contrôle Interne des modifications de processus et des nouveaux risques ;
- Ils participent à l'amélioration des contrôles ;
- Ils assurent le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions ;
- Ils assurent le suivi des incidents ;
- Ils assistent le manager dans l'amélioration des processus et des contrôles ;
- Ils traitent les contrôles de niveau 2 pour les risques opérationnels moyens et faibles et communiquent leurs résultats au Contrôle interne.

Les managers d'entités

Les managers d'entité sont responsables de la maîtrise des risques de leur entité.

Ils participent à la vitalité du système de gestion des risques et définissent la 1^{re} ligne de défense de l'entreprise. Ils veillent à la mise en œuvre des contrôles définis.

Ils sont chargés de mettre en place les règles, les procédures, l'organisation, le système d'information nécessaires pour gérer les risques au sein de leur périmètre de responsabilités dans les limites de la tolérance au risque qui leur est fixée, notamment à travers les politiques, guides et autres documents internes encadrant leur activité.

Le chargé de contrôle

Il s'agit des opérationnels qui effectuent les contrôles de 1^{er} niveau. Ils sont désignés par le manager.

À chaque campagne d'évaluation des contrôles, ils sont chargés de l'auto-évaluation des contrôles dont ils ont la responsabilité d'exécution.

L'auto-évaluation permet de rendre compte de l'atteinte des objectifs des contrôles, d'identifier les axes d'amélioration du dispositif de contrôle interne et d'encourager l'opérationnel à élaborer des mesures de perfectionnement.

Les collaborateurs

Ils réalisent au quotidien des opérations qui engendrent potentiellement des risques. Leur expertise métier leur permet de maîtriser les risques encourus et leur octroie un rôle central dans le dispositif global.

Ils ont la charge de :

- produire et communiquer toutes les informations relatives au dispositif de contrôle interne en temps réel (processus, risques, contrôles, incidents, plans d'actions) ;
- participer à la réalisation des contrôles et à leur formalisation ;
- contribuer à la rédaction des procédures de contrôle.

Ceux sont les principaux contributeurs à l'identification des dysfonctionnements opérationnels et, à ce titre, ils contribuent à l'amélioration continue des processus opérationnels.

Les collaborateurs sont chargés de respecter cet ensemble de règles et procédures et de mener leurs travaux avec professionnalisme.

7.2 Présentation du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose sur :

- la définition de l'appétence aux risques,
- sa déclinaison en limites de risques, aux différents niveaux du groupe CCR,
- une identification de l'ensemble des risques auxquels le groupe CCR est exposé,
- l'évaluation, le suivi et l'information de chacun des risques.

L'appétence aux risques

L'appétence aux risques est le niveau de risque agrégé que le groupe CCR accepte de prendre afin de poursuivre son activité et d'atteindre ses objectifs stratégiques : c'est une limite globale.

La mission de CCR et de CCR Re est de construire un portefeuille rentable à risque maîtrisé.

En lien avec l'inversion du cycle de production propre aux entreprises d'assurance et réassurance, CCR et CCR Re sont également un gestionnaire d'actif et allouent un budget de risque afin de gérer ce portefeuille d'actif de manière prudente mais avisée.

Il découle de cette stratégie que la prise de risque est associée avant tout à une contrainte d'objectif de solvabilité qui permet de protéger l'intervention de l'État.

Le conseil d'administration a ainsi affirmé pour 2022 une appétence aux risques qui permet d'allouer le capital nécessaire pour mener à bien sa mission tout en maintenant un ratio de couverture de son SCR supérieur à 115 % sur l'année et un SIE

post-choc supérieur à une charge de période de retour 15 ans, même si les 3 scénarios de chocs suivant se produisaient :

- survenance d'une charge catastrophes naturelles quinquennale chez CCR;
- survenance d'une charge catastrophes naturelles vingtenale chez CCR Re;
- survenance d'une crise financière.

Le référentiel des risques du groupe CCR

Le référentiel couvre l'ensemble des risques pouvant impacter l'entreprise. Il inclut les catégories de risques mentionnés par la directive Solvabilité 2 et a été adapté au profil de risque du groupe CCR.

La cartographie des risques du Groupe fait l'objet d'une revue annuelle dans le cadre des risques majeurs en CORI et d'une revue tous les 3 ans pour l'exhaustivité des risques de la cartographie.

Le référentiel possède 3 niveaux de granularité et reprend l'architecture du cadre d'appétence aux risques.

- Le premier niveau de catégorie de risque est une structure macro des grandes familles de risques relatives à l'activité du groupe CCR,
- Le second niveau apporte un niveau de détails supplémentaire à ces grandes catégories, ce qui permet de mettre en œuvre des suivis plus précis sur certaines catégories,
- Le troisième niveau quant à lui décline lorsque cela est pertinent les risques de niveau deux pour une analyse plus fine de certaines familles de risque telles que le risque humain qui regroupe notamment le risque d'erreurs, le risque de fraude interne ou encore le risque de non-respect des procédures.

Le référentiel de CCR se décline suivant 6 grandes catégories dites de niveau 1 :



Elles sont définies ci-dessous.

Risques stratégiques

Il s'agit des risques relatifs au management de l'entreprise, au pilotage, à la réputation et des risques émergents. On y trouve les risques liés aux pertes causées par des stratégies infructueuses ou des objectifs manqués.

Les risques stratégiques peuvent notamment être induits par :

- des facteurs externes : un environnement économique défavorable, une concurrence accrue sur un produit ou des activités similaires, l'apparition ou évolution des lois ou règlements impactant directement ou indirectement l'entreprise,

- une stratégie inadaptée ou une politique de mise en place de cette stratégie inadéquate: mauvaise définition des marchés cibles, communication inadaptée, mauvaise mise en œuvre de la stratégie, pilotage inadapté des activités et filiales, risque budgétaire,
- une organisation en place insuffisamment alignée avec les objectifs stratégiques: comitologie/gouvernance insuffisante ou insuffisamment formalisée, politiques et procédures inadaptées et/ou non formalisées, risque d'homme clé,
- un scénario de risque majeur tel que la dégradation de la notation,
- un défaut d'anticipation sur les risques systémiques et exogènes: risques politiques, économiques, sociaux, technologiques, climatiques et émergents, qui peuvent également entraver l'atteinte des objectifs du Groupe et donc la réussite de la stratégie.

Risques financiers - Risques de marché

Il s'agit des risques de perte liés à une évolution défavorable des marchés financiers, de la gestion de bilan ou de la gestion financière. Cela se concrétise par une perte ou un changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers du fait des variations des valeurs de marché ou de l'environnement macroéconomique.

Les risques de marché peuvent être influencés par plusieurs facteurs exhaustifs, comme les facteurs politiques, macroéconomiques, monétaires, sociétaux, ainsi que par les tendances environnementales. Ces tendances environnementales incluent les risques liés à la durabilité, y compris ceux issus des conséquences du changement climatique et qui peuvent affecter chacun des risques de marché listés ci-dessus. En particulier, les risques climatiques correspondent au risque que la valeur des actifs soit négativement impactée par les risques physiques, les risques liés à la transition vers une économie « bas-carbone » et le potentiel des risques à affecter la réputation de l'entreprise, notamment par ses choix d'investissement.

Risques financiers - Risques de crédit

Il s'agit des risques de perte, ou de changement défavorable de la situation financière ou prudentielle, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit (probabilité de défaut, perte en cas de défaut, spread (écart de crédit) et/ou notation), d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auquel les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées.

Principaux risques financiers auxquels le groupe CCR est exposé

Le groupe CCR gère son portefeuille d'actif de manière prudente, en privilégiant une allocation fortement orientée vers les actifs de taux, avec une sensibilité relativement faible au risque de taux d'intérêt, une exposition directe au risque de crédit d'ampleur limitée par la sélection d'instruments bénéficiant d'une notation moyenne comprise entre AA et A. Par ailleurs, le risque de change est relativement faible, résultant d'une volonté de neutraliser autant que possible les écarts actifs-passifs par devise. Pour autant, l'évolution des marchés financiers peut avoir des répercussions importantes sur les résultats du groupe CCR et sur le montant d'actifs dont elle dispose à court terme :

- le maintien des taux d'intérêt à des niveaux très bas influe sur la capacité du groupe CCR à générer une rentabilité adéquate;
- la hausse des taux d'intérêt pourrait aussi s'avérer défavorable au groupe CCR si elle intervenait alors que le groupe CCR a d'importants besoins de liquidités;
- la volatilité du marché actions est également un facteur de risque important pour le groupe CCR. Une baisse significative du cours des actions diminuerait le résultat net de l'entreprise, qui serait contrainte de passer une provision pour dépréciation durable. Elle serait particulièrement défavorable si elle intervenait alors que le groupe CCR a d'importants besoins de liquidités;
- la baisse durable du marché immobilier constitue un facteur de risque complémentaire;
- enfin, le groupe CCR est exposé au risque de défaillance d'un partenaire bancaire.

Risques de souscription - Réassurance publique

Il s'agit des risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison de la survenance d'événements par nature exceptionnels ou d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement, en lien avec l'activité de réassurance publique.

Principaux risques de souscription en Réassurance Publique auxquels le groupe CCR est exposé

Le groupe CCR réassure principalement des risques avec une forte volatilité et amplitude. Ces risques sont constitués d'une part très élevée de garanties dommages aux biens.

Ainsi l'activité de souscription en Réassurance Publique expose le groupe CCR aux risques suivants: survenance de catastrophes naturelles et le risque attentat en France, le risque de dérives des coûts des sinistres et le risque de déviation de la sinistralité attritionnelle par insuffisance de tarification.

Risques de souscription - CCR Re

Il s'agit des risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison de la survenance d'événements par nature exceptionnels ou d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement, en lien avec la réassurance de marché.

Principaux risques de souscription en réassurance de marché auxquels le groupe CCR est exposé

CCR Re réassure principalement des risques à bonne visibilité, avec une part élevée de garanties dommages aux biens ou de protections des personnes. Il en résulte une relative sécurité dans l'évaluation initiale des provisions techniques.

Ainsi l'activité de souscription en réassurance de marché expose le groupe CCR aux risques suivants : survenance de catastrophes naturelles dans le monde, attentat impactant le résultat de l'activité Vie, le risque de dérives des coûts des sinistres en RC et le risque de déviation de la sinistralité attritionnelle.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont inhérents à toute activité du Groupe. Leurs causes sont soit interne soit externe.

- Risque opérationnels internes : risques de perte résultant des processus, des procédures, d'actions du personnel ou des systèmes ou locaux inadéquats ou défaillants, et risques provenant du non-respect des lois et règlements ou des normes de bonne conduite définie par CCR ou la profession.
- Risques opérationnels externes : risques de perte liés à des événements extérieurs (cyber-attaques, fraude externe, prestations de service, sécurité...).

Les risques sont déclinés finement par entité ce qui permet de cibler les défauts éventuels de moyens de maîtrise.

Présentation de l'exposition de l'entreprise au risque opérationnel

Les principales expositions de la compagnie au risque opérationnel sont les suivantes :

- Souscription d'une affaire en dehors de l'appétit au risque de la compagnie entraînant des pertes potentielles importantes pour le groupe CCR, notamment pour les motifs suivants :
 - erreur d'analyse d'une proposition,
 - non-respect des règles de souscription,
 - signature d'un document contractuel différent des conditions négociées,
 - qualité des données cédantes,
- Modélisation erronée des risques calculés ;
- Image non fidèle des comptes ;
- Erreur dans les prévisions de résultats entraînant une modification substantielle des provisions.

Le suivi de ces risques est réalisé au travers d'un processus qui a fait ses preuves :

- définition des règles au travers de guides de souscription, de tarification, de gestion ;
- mise en place d'alertes appropriées pour le suivi des opérations ;
- cartographie des contrôles ;
- contrôle interne ;
- audit interne.

Au cours de l'exercice 2022, le groupe CCR a poursuivi l'amélioration de son dispositif de maîtrise des risques notamment sur la sécurité et la qualité des données.

Risques de sécurité : en juillet 2022, le groupe CCR a été victime d'une attaque cyber. La décision de reconstruire le système d'information ayant été prise, la sécurité du nouveau système a été une priorité. La sécurité des accès physiques aux locaux a également été renforcée.

Risque de qualité de la donnée : de nombreux contrôles qualité sont en place dans le Groupe, cependant, pour améliorer leur suivi et la traçabilité, CCR Re a mis en place début 2022, un projet de définition et mise en œuvre d'une gouvernance partagée de la donnée, pour optimiser la qualité de la donnée et la piste d'audit. Une politique de la gouvernance de la donnée a été définie en novembre 2022. Elle définit la gouvernance, les acteurs et le processus de suivi et contrôle de la donnée. Un catalogue de la donnée a été formalisé. La mise en œuvre est en cours.

Ces travaux vont également contribuer à l'amélioration des risques de sécurité de la donnée et du risque de non-respect du RGPD.

L'ORSA

Pour avoir une vision enrichie de son profil de risques, et afin de s'adapter au mieux à ses spécificités, le groupe CCR a choisi d'approfondir l'analyse et la maîtrise de certains risques couverts par la Formule Standard, à savoir les risques auxquels elle est particulièrement exposée et dont la maîtrise peut s'avérer délicate. Sont principalement concernés le risque CAT et les risques financiers.

Le groupe CCR a également développé des approches pour analyser certains risques non couverts explicitement par la Formule Standard.

En sus des préparatifs liés à la Formule Standard, et pour appréhender au mieux son profil de risques, le groupe CCR a, dès 2008, commencé à développer et à pérenniser des processus permettant de cartographier les risques auxquels

elle fait face, de les analyser, de les mesurer - qualitativement ou quantitativement - et de les juguler: des solutions de mitigation sont adoptées dès que le risque apparaît conséquent. Ces processus sont enrichis et améliorés continuellement depuis.

Politique interne ORSA

À compter de 2015 le groupe CCR met en place une politique formalisée ORSA faitière de la gestion des risques et dont les processus reposent sur le système décrit ci-dessus, fédérant et intégrant l'ensemble des processus stratégiques de pilotage.

Les 5 processus envisagés dans la politique ORSA sont:

- **Solvabilité Propre** y compris les risques non quantifiables ou hors Formule Standard;

- **Besoin Global de Solvabilité** (solvabilité prospective);
- **Définition du cadre quantitatif de surveillance** avec les zones de confort;
- **Surveillance continue** avec ses reporting de risques;
- Procédure de l'**ORSA exceptionnel**.

Elle a fait l'objet d'une mise à jour en 2022.

Rapport ORSA

Un rapport est à établir annuellement lors de la production d'un ORSA récurrent ou exceptionnel à l'attention tant des dirigeants que de l'ACPR. Ce rapport est validé par le conseil d'administration avant transmission sous quinzaine à l'ACPR.

Le rapport est le produit d'une synthèse réalisée à partir de l'ensemble des livrables détaillés dans la politique.

8 DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE

8.1 Objectifs

Le groupe CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe CCR vise ainsi à assurer:

- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs;
- la fiabilité des informations financières;
- la sécurité du système d'information (RSSI).

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.

La démarche de contrôle interne et de gestion des risques du groupe CCR repose principalement sur les composantes suivantes:

SENSIBILISER:

Tous les collaborateurs ont un rôle à jouer dans le dispositif et doivent pouvoir être force de proposition;

STRUCTURER:

Bâtir une démarche de contrôle interne reposant sur des référentiels reconnus et appliqués par tous, et adapter les moyens aux objectifs visés;

ACCOMPAGNER:

Préparer suivre et accompagner tous les acteurs du dispositif dans l'application des nouvelles méthodologies;

COMMUNIQUER:

En interne et en externe pour démontrer les progrès réalisés en matière de contrôle interne;

DOCUMENTER:

Créer et mettre à disposition de tous, l'ensemble des éléments qui contribuent à la formalisation du dispositif de contrôle

8.2 Démarche et organisation

La démarche du contrôle interne s'inscrit dans une volonté du groupe CCR de maîtriser ses risques et de répondre à ses exigences réglementaires.

La directive européenne « Solvabilité 2 », spécifie que les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système doit comprendre au minimum des procédures administratives et

interne (manuels de normes et procédures, tableaux de bord, schémas de processus formalisés, descriptions des tests et analyses d'évaluation des contrôles, cartographie des risques...).

La démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne contribue à optimiser les opérations et mieux maîtriser les activités.

8.3 Les chartes

Cinq chartes sont définies au sein du groupe CCR :

- la **charte du contrôle interne** a été revue en 2019. Elle a pour objectifs de décrire le dispositif en place dans l'entreprise et de le partager avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.
- la **charte informatique** définit les conditions pour concilier l'objectif de sécurité informatique avec la garantie du respect des droits et libertés des salariés de l'entreprise. Aux termes de cette charte, le groupe CCR s'engage à respecter la transparence dans la définition et l'exécution de ses procédures de sécurité informatique, cependant que les salariés de l'entreprise s'engagent, dans leur utilisation des outils informatiques mis à leur disposition, à respecter la législation. Elle a fait l'objet d'une révision par le comité sécurité en septembre 2021, notamment pour compléter les règles de sécurité des SI sur le risque d'utilisation des adresses mail professionnelles dans un cadre personnel.
- la **charte ISR** (Investissement socialement responsable). Le groupe CCR s'est doté d'une charte d'investissement qui repose principalement sur trois piliers, reflets de l'engagement du groupe pour le climat et les enjeux ESG de la transition énergétique, écologique et sociétale :
 - Pilier 1 : prévention du risque de transition,
 - Pilier 2 : adaptation au risque physique résultant du changement climatique,
 - Pilier 3 : accompagnement de la transition sociétale.

Pour chacun de ces piliers, le groupe CCR a choisi de se doter d'une double approche. D'une part, renforcer la gestion des risques (risque de transition, risque physique et risques ESG), la mesure de leur impact financier sur le portefeuille et leur intégration dans sa politique d'investissement et, d'autre part, contribuer au financement d'émetteurs bien positionnés pour répondre aux enjeux identifiés.

Le groupe CCR a ainsi choisi un nombre déterminé d'Objectifs de Développement Durable (ou ODD) en lien avec chacun des trois piliers afin de positionner sa stratégie dans la transition énergétique, écologique et sociétale et d'orienter ses investissements vers l'atteinte progressive de ces objectifs.

- la **charte éthique** rappelle les finalités et les valeurs de l'entreprise et définit les principes d'action auxquels chaque membre du personnel est invité à se référer dans l'exercice de ses tâches.
- la **charte archives** formalise les règles d'archivage des documents éligibles à une conservation durable, précise les responsabilités et permet d'atteindre les objectifs de mise en conformité avec les réglementations légales et métier.

8.4 Indépendance et efficacité du contrôle interne

Le Département Audit Interne, le Département Gestion des Risques et Contrôle Interne de la Direction Actuariat et Risques et les commissaires aux comptes établissent des recommandations lorsqu'ils constatent une défaillance dans le dispositif de contrôle interne. Ces recommandations sont portées à la connaissance du comité d'audit, des comptes et des risques.

Un suivi des recommandations est réalisé, par le Département Audit Interne lorsqu'elles font suite à une mission d'audit et par le Département Gestion des Risques et Contrôle Interne pour les autres. Ces derniers en rendent compte périodiquement à la Direction générale et au comité d'audit, des comptes et des risques.

L'implication de la Direction générale et de la structure hiérarchique concourt à assurer la mise en place de plans d'actions pour répondre à ces recommandations.

8.5 Le plan de continuité d'activité (PCA)

Le PCA vise à garantir la continuité des activités essentielles de CCR à la suite d'un accident grave ou d'un sinistre majeur auxquels est exposée CCR. Les risques considérés sont notamment les risques de destruction des locaux dans lesquels CCR est installée ou d'impossibilité d'accéder à ces locaux, les risques de destruction de certaines archives, les risques d'indisponibilité globale et prolongée des systèmes d'information (des activités de souscription, de comptabilité et de finance) ou des moyens de communication.

Le PCA inclut :

- les dispositifs de gestion de crise (structure de crise, procédures d'escalade, processus de décision, gestion du personnel, communication de crise, etc.) ;
- le plan de secours informatique ;

- le plan de repli des utilisateurs (relogement, transport, téléphone, etc.);
- enfin le PCA intègre les plans de reprise des activités et de fonctionnement en mode dégradé.

Le PCA a ainsi défini trois priorités pour assurer la continuité des activités et réduire les effets inacceptables pour le groupe CCR de ces risques majeurs :

- garantir la continuité des contacts avec la clientèle et avec l'État actionnaire;
- protéger les documents sensibles;
- garantir la disponibilité des outils informatiques.

Lors des grèves de décembre 2019, le groupe CCR a pu observer la bonne déclinaison de son PCA pour la partie travail à distance intégral. Ce constat s'est confirmé au cours de l'exercice 2020 et 2021, compte tenu de la poursuite de ce travail à distance tout au long de l'année depuis le confinement administratif initié en mars 2020.

En 2022, le groupe CCR a subi une cyber-attaque de type ransomware, le PCA/PRA cyber a été activé dès la survenance de l'incident avec fonctionnement en mode dégradé, rétablissement de la messagerie puis rétablissement des applications essentielles pour l'entreprise dans les semaines qui ont suivi selon leur criticité. Aucune perte de données n'a été déplorée, les services essentiels de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, partenaires et employés ont pu être délivrés. Cette expérience a permis de démontrer les

capacités de résilience de l'entreprise, et par la suite, dans les mesures prises suite à la reconstruction du SI de renforcer son dispositif de sécurité.

8.6 Procédures et règles du groupe CCR

Le groupe CCR dispose en outre de procédures et règles internes lui permettant de mener efficacement son activité tout en maîtrisant ses risques. Il s'agit notamment de procédures et/ou règles relatives :

- à la conformité des activités de l'entreprise aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et à la conformité des opérations de réassurance aux dispositions législatives et réglementaires;
- à l'évaluation et au contrôle des placements;
- à l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques auxquels le groupe CCR est exposée;
- à la conformité en matière d'acceptations et de tarification du risque, de cession en réassurance, de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines;
- au suivi de la gestion des sinistres;
- au suivi des filiales;
- à la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise;
- à l'élaboration et à la vérification de l'information financière et comptable.

9 SOUS-TRAITANCE

Le groupe CCR ne sous-traite aucune activité au sens de sa politique d'externalisation.

10 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Activités en matière de recherche et développement

En 2022, le groupe CCR a poursuivi ses efforts de recherche et développement visant à mieux quantifier les risques naturels et anthropiques. Les principales activités de R&D de CCR cette année peuvent se résumer de la façon suivante :

Au cours de l'année 2022, plusieurs améliorations ont été apportées sur le modèle inondation afin de préciser la modélisation du débordement. Le groupe CCR participe à des projets de recherche portant sur la thématique des inondations.

Concernant le péril sécheresse, de nouvelles méthodes ont été mises en œuvre pour évaluer de manière anticipée (dès le mois de juin) les dommages consécutifs à ce péril, en utilisant notamment un indice agro-climatique développé dans le cadre d'une thèse.

Les travaux sur le péril tremblements de terre ont permis de développer un modèle opérationnel dont les résultats ont été intégrés au sein du modèle interne partiel (MIP) d'estimation des risques de catastrophes naturelles du groupe CCR.

En matière de services, les modèles du groupe CCR ont été mis à contribution pour réaliser des études au profit de la société de transport d'électricité RTE. L'objectif de ce projet est d'étudier l'exposition des postes électriques et des pylônes gérés par RTE au risque inondation et d'anticiper son évolution liée au changement climatique. Cette analyse est menée au regard du débordement des cours d'eau, des phénomènes de ruissellement et des submersions marines.

En appui à la tarification de la RC Nucléaire, développement d'un modèle de simulation de scénario d'accidents nucléaires.

Thèses en 2022 - CCR

Une thèse d'économie, en collaboration avec l'Institut Agro Rennes et Météo-France, sur le thème de la modélisation à horizon 2050 des conséquences des événements extrêmes climatiques de sécheresse et d'excès d'eau sur les productions végétales en France. La qualité de cette thèse a été soulignée à la fois par le monde académique et le monde professionnel de l'assurance.

Le partenariat RING-CCR a abouti à une première thèse soutenue en 2021 et deux articles scientifiques publiés en 2021 et 2022 sur la modélisation des séismes. Ce partenariat se poursuit en 2022 avec le lancement d'une nouvelle thèse visant à approfondir les résultats déjà obtenus sur ce sujet.

Pour la première fois, Météo-France, le BRGM et CCR se sont associés pour co-encadrer une thèse qui porte sur le développement de nouveaux outils d'estimation de la sinistralité due au phénomène de retrait-gonflement des argiles.

Poursuite d'une thèse en partenariat avec le laboratoire de Mathématiques Appliquées de l'université Paris V (MAP5) sur les techniques de modélisation prédictive dites de « *machine learning* » qui seront appliquées à l'estimation de la sécheresse géotechnique ;

Poursuite d'une thèse en partenariat avec le Centre de Géosciences de Mines ParisTech sur une méthodologie d'estimation des valeurs assurées par une double approche géostatistique et bayésienne ;

Réforme de l'assurance Multi Risques Climatiques en agriculture - CCR

CCR développe depuis 2015 un modèle d'estimation des pertes de récoltes liées aux événements climatiques sur le territoire français métropolitain. Le périmètre traité est l'ensemble des catégories de culture en France : prairies, viticulture, arboriculture, grandes cultures avec le détail par nature de récoltes. Ce modèle fonctionne à une double échelle : départementale et individuelle à partir des données AGRESTE et du RICA.

Ce modèle, ainsi que l'expertise de CCR dans ce domaine ont particulièrement été utiles aux services de l'État dans le contexte de la réforme de l'assurance MRC agricole.

Travaux en lien avec la prévention

Consciente que la gestion des risques de catastrophes naturelles ne peut se cantonner à la seule indemnisation des sinistres, CCR a étendu ses missions et développé depuis plusieurs années des activités en faveur de la prévention. Dans ce domaine, CCR joue un rôle essentiel de catalyseur, identifiant des solutions opérationnelles pour le traitement et la prévention de la sécheresse par exemple, incitant ses

cédantes à mettre en œuvre des pratiques préventives en direction de leurs clients et accompagnant les services de l'État dans l'élaboration et l'évaluation de ses politiques de prévention.

Les travaux 2022 les plus remarquables en matière de prévention sont les suivants :

- Le niveau très élevé des dommages liés à la sécheresse géotechnique au cours des années récentes a conduit CCR à explorer les techniques permettant de mieux traiter et de prévenir ce péril. De mars à août 2022, CCR a ainsi sollicité la société Terrasol, filiale du groupe Setec, spécialisée dans les études géotechniques préalables à la conception de grands ouvrages pour mener une étude relative à l'efficacité des reprises en sous-œuvre par micropieux et des solutions d'imperméabilisation par géomembranes ou terrasses périmétriques (dites solutions horizontales). Ces travaux qui laissent entrevoir des possibilités d'améliorer non seulement le traitement post-sinistre de la sécheresse mais également sa prévention ont été diffusés auprès de la profession de l'assurance et des ministères concernés. Ils devraient être suivis d'expérimentations pratiques dans le cadre d'un partenariat avec France Assureurs et ont vocation à permettre une réduction à moyen et long terme de la charge de la sinistralité sécheresse.
- Depuis 2020, CCR valorise les efforts conduits par ses cédantes en matière de prévention au travers d'un mécanisme de commission. En 2022, la commission versée au titre de ce dispositif s'est élevée à 17,5 M€ pour l'ensemble du marché. Les rapports remis par les cédantes témoignent de la dynamique continue des pratiques en matière de prévention. La profession s'organise, se structure en interne, se forme et recrute du personnel spécialisé sur les questions liées à la prévention. Elle s'entoure par ailleurs de plus en plus de prestataires permettant de diversifier les services qu'elles rendent à leurs clients (système d'alerte, diagnostics de vulnérabilité et autodiagnostic, protection contre les inondations).
- Les missions de CCR en matière d'appui aux politiques publiques de prévention des catastrophes naturelles ont été

reconnues en 2021 par la loi Baudu et matérialisées la même année par la signature d'une convention quinquennale avec la Direction générale de la prévention des risques du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. En 2022, cette convention a donné lieu à de nombreux travaux dont les plus emblématiques ont été de produire une analyse économique de la pertinence de la mise en place d'une réglementation para-cyclonique dans les outre-mer et d'élaborer un rapport relatif à la prévention des risques naturels en France sur la période 1995-2020.

Automatisation - CCR Re

Au cours de l'exercice 2022, CCR Re a poursuivi le déploiement de son outil « e-processing comptable » qui automatise la saisie des comptes transmis par les courtiers. En 2022, le ratio d'utilisation s'élève à 29 %.

Depuis 2020, la valeur ajoutée de ces solutions incite CCR Re à poursuivre l'exploitation des nouvelles technologies (Robotisation, Text mining, Intelligence artificielle). L'équipe digitale a été renforcée pour poursuivre la recherche en mode POC avec les équipes opérationnelles de nouveaux outils.

Modèle de capital - CCR Re

En 2022, CCR Re a également poursuivi le développement de son **modèle de capital** pour ses besoins internes d'appréciation de son niveau de risque. Ce modèle lui permet notamment de mesurer la sensibilité d'une décision stratégique éventuelle sur son profil de risque telle qu'une hausse d'exposition sur un pays donné ou bien une évolution de son chiffre d'affaires sur une branche ou une zone géographique. Un soin tout particulier a été apporté afin de capter de mieux en mieux l'exposition catastrophe (naturelle et *man made*) de CCR Re dans tous les pays et de mesurer l'adéquation de ses programmes de rétrocession avec son appétit au risque.

Depuis trois ans, ce modèle permet de cadrer le budget de risque alloué à la nouvelle souscription du portefeuille Non-Vie de CCR Re en intégrant un critère de rentabilité du capital en risque.

PROFIL DE RISQUE

1	RISQUE DE SOUSCRIPTION	46
1.1	Contexte	46
1.2	Risques sous prisme SCR	47
2	GESTION DES ACTIFS	47
2.1	Principes généraux	47
2.2	Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs	47
2.3	Structure des actifs du Groupe	48
2.4	Exposition aux principaux risques financiers	49
3	RISQUE OPÉRATIONNEL	50
3.1	Déclinaison opérationnelle	50
4	AUTRES RISQUES	51
5	EXPOSITION AU RISQUE	51
5.1	Évaluation des risques	51
5.2	Risques importants	51
5.3	Politique d'investissement	51
5.4	Concentration	51
6	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DES RISQUES	52
6.1	Rétrocession	52
6.2	Protection du portefeuille actions	52
7	SENSIBILITÉ AUX RISQUES	52

PROFIL DE RISQUE

1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

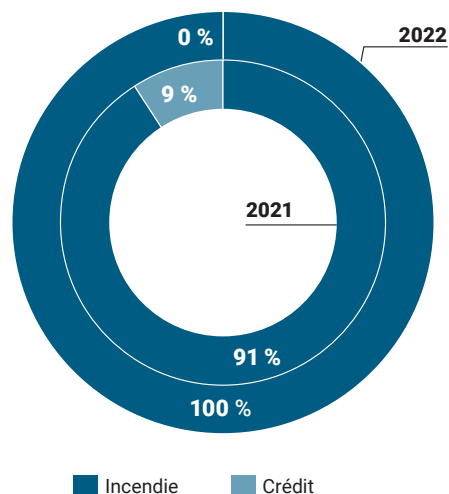
1.1 Contexte

L'activité du Groupe représente sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 2 066 M€. Sa répartition entre CCR et CCR Re est déclinée ci-après.

CCR

À l'exception des affaires Vie et Non-Vie non-transférées à CCR Re (en run-off chez CCR), CCR est un réassureur exclusivement Non-Vie exerçant en France.

L'activité de CCR « Réassurances publiques » a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 1 080 M€ dont 93,2 % pour les primes de réassurance des catastrophes naturelles. Le graphique ci-contre présente la répartition du chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices de souscription.



CCR Re

CCR Re est un réassureur présent dans le monde entier, multi-spécialiste.

L'activité de CCR Re a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de près de 987 M€ (653 M€ en Non-Vie et 334 M€ en Vie) réalisé dans plus de 90 pays et dans l'ensemble des grandes branches : Vie, Non-Vie et Spécialités. Les graphiques suivants présentent la répartition du chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices de souscription :



1.2 Risques sous prisme SCR

Le profil de risques du groupe CCR sous métrique Formule Standard présente un risque CAT Non-Vie très largement prépondérant. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance, le SCR de Primes et Provisions Non-Vie, le SCR Marché, le SCR Opérationnel, le SCR de contrepartie, le SCR Vie et le SCR Santé.

Le SCR de souscription Non-Vie est constitué de façon prépondérante par le risque CAT puis par le risque de primes et de provisions dans une proportion moindre.

Ces deux risques sont pilotés par le groupe CCR, au brut, au travers d'analyses et modèles très poussés, de processus de souscription, de processus ORSA, mais également au travers d'outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession. La garantie d'État accordée aux activités de CCR est en soi un outil de diminution des risques très important. Le programme de rétrocession de CCR Re participe également à cette diminution des risques.

Les principaux processus encadrant les risques de CCR Groupe sont :

- adoption du budget de risque global par le conseil d'administration ;
- adoption du sous budget CAT par le conseil d'administration ;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré de souscription et de tarification et sous un processus de décision défini ;
- vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- utilisation des rapports des fonctions clés pour ajuster le profil de risques et notamment celui de la fonction actuarielle et de la fonction gestion des risques en complément d'analyses éventuelles réalisées par la Direction Actuariat et Risques pour faire appel par exemple à de la rétrocession supplémentaire.

À l'instar de CCR Re et CCR, le groupe CCR est évalué sous Formule Standard, par consolidation du bilan prudentiel de CCR Re dans celui de CCR. Une analyse de son adéquation (notamment au risque de réserve et au risque CAT) est régulièrement menée.

L'ensemble des risques, sensibilités et dispositifs en place sont décrits en détail dans les rapports ORSA de CCR et de CCR Re.

2 GESTION DES ACTIFS

2.1 Principes généraux

Les lignes directrices de la politique de placements sont arrêtées par le conseil d'administration, en décembre de chaque année pour l'exercice suivant.

Elles concernent, d'une part, le budget de risque d'investissement que le groupe CCR et ses entités sont autorisés à prendre au maximum, d'autre part, les objectifs et les limites hautes et basses des investissements dans les différentes catégories d'actifs qui en découlent.

Les résultats de la gestion financière et les conséquences à tirer de l'évolution des marchés font l'objet de points réguliers au conseil d'administration.

Ce dernier reçoit, en particulier, les informations suivantes :

- information, lors de l'arrêté des comptes, sur l'évolution des placements financiers en grande masse (par nature de placement et sur plusieurs exercices), en prix de revient historique ainsi qu'en valeur de marché,
- information périodique sur l'évolution des actifs financiers, par nature de placement,

- information périodique sur les tendances du marché immobilier assortie, le cas échéant, de demandes d'accord préalable pour des arbitrages d'immeubles,
- information sur des investissements particuliers (tels que des produits dérivés au titre de la gestion en direct) assortie, le cas échéant, de demandes d'autorisation relatives à ces produits.

2.2 Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs

Les choix d'allocation d'actifs s'effectuent dans le cadre d'une réflexion axée autour des trois dimensions suivantes :

Le risque

Le groupe CCR et ses entités s'attachent à appréhender simultanément trois niveaux de risque.

- **Le risque en capital** : risque d'enregistrer une dépréciation importante et durable sur un actif.

- **Le risque de fluctuation de la valeur d'un actif**: son impact demeure d'ordre comptable (provisions affectant le résultat) et réglementaire (variation des fonds propres réglementaires) tant que l'on ne cède pas l'actif en question.
- **Le degré de corrélation entre deux actifs**: risque de subir une dépréciation concomitante de deux actifs. Une forte corrélation peut s'observer dans des scénarios extrêmes ou atypiques, alors même que les actifs en question apparaissent décorrélés, et donc contribuent à un portefeuille diversifié, en temps normal.

On observe généralement une hiérarchie entre ces trois niveaux de risque, le premier étant le plus significatif.

La liquidité

C'est la capacité à céder un actif sous des délais rapides et sans subir de décote significative par rapport à la valeur de marché, ou à la valeur d'estimation pour un actif non coté. Les actifs occupent un continuum allant des actifs hautement liquides aux actifs dépourvus de liquidité.

La rémunération espérée

On distingue les deux notions suivantes :

- **le rendement**: versement de revenus sous forme de coupons, d'intérêts, de dividendes ou de loyers.
- **la rentabilité**: elle intègre le rendement et les gains et pertes en capital (latents ou réalisés).

Dans la pratique, ces trois dimensions sont imbriquées les unes dans les autres.

2.3 Structure des actifs du Groupe

Placements monétaires

Les actifs monétaires représentent une faible part des placements totaux.

Placements obligataires et crédit

Les actifs obligataires représentent un poids très important des placements totaux. Malgré la hausse du poids en valeur comptable en 2022, le poids en valeur de marché ressort en baisse du fait de la hausse des taux notable sur l'année 2022. La qualité des placements obligataires se situe à un niveau élevé par rapport au risque de crédit.

Les placements diversifiés

Les placements diversifiés sont répartis en trois catégories : les titres hybrides, les placements alternatifs et les autres placements diversifiés. Ils se composent exclusivement de fonds d'investissement en gestion déléguée. Ils représentent une part significative des placements totaux.

Les placements immobiliers

Ils représentent également une part significative des placements totaux. Les placements immobiliers sont caractérisés à la fois par la détention, en direct ou au travers de SAS, d'immeubles d'habitations et de bureaux situés à Paris et en Ile de France dans des localisations dites Prime et par des engagements dans des fonds type OPCI/FPCI majoritairement pan européens ce qui permet d'assurer une diversification du portefeuille immobilier tant en classe d'actifs que géographique.

Les fonds d'infrastructures

Ce sont des fonds investis en actions. Ils représentent une très faible part des placements totaux.

Les placements en actions

Ils représentent une part des placements totaux légèrement inférieure aux placements diversifiés. Ils se décomposent entre les placements en actions cotées et les placements en actions non cotées.

Protection

Un fonds d'Overlay est utilisé pour piloter le risque global du portefeuille d'actions. Un programme de protection à la baisse est en œuvre depuis 2017. Un budget de risque est défini, afin de protéger le portefeuille contre l'éventualité d'une forte baisse des marchés d'actions, tout en préservant la capacité à participer aux phases haussières.

Prêts

Les fonds de prêts représentent une faible part de l'actif total.

Participations

Ce poste correspond principalement à la participation dans Caisrelux.

La liste des actifs se complète enfin par des dépôts auprès des cédantes et du « *trust fund* » (gestion des actifs obligataires en dollar canadien) considéré comptablement comme un dépôt.

2.4 Exposition aux principaux risques financiers

Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement CCR Re.

Les positions se répartissent sur 45 devises au 31 décembre 2022. L'exposition au risque de change est globalement relativement modérée.

Des jeux de simulation effectués régulièrement sur les positions permettent d'évaluer le risque de change encouru.

Risque de taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit à un niveau relativement bas.

Risque de crédit

Le portefeuille obligataire en direct est exclusivement composé de titres de catégorie « *investment grade* ». La notation moyenne des portefeuilles obligataires en gestion directe ressort à AA-. Les obligations AAA/AA représentent plus de la moitié du portefeuille obligataire détenu en direct.

Risque de liquidité

La liquidité des actifs peut être appréciée sur la base des caractéristiques du portefeuille global d'actifs :

- Un encours de liquidités significatif.
- Un montant limité d'actifs peu ou pas liquides, y compris immobilier, se limitant à plus de 10 % des placements totaux.
- Un portefeuille d'obligations d'émetteurs de premier plan et de grande qualité de crédit représentant une part importante des actifs avec une proportion significative d'obligations à faible durée de vie résiduelle. La duration moyenne du portefeuille est légèrement supérieure à 4 ans.
- Un ensemble d'OPC dont le rachat peut intervenir de façon quotidienne ou hebdomadaire dans la grande majorité des cas.

En dehors des actifs financiers peu ou pas liquides, les placements immobiliers ont la liquidité la plus faible. Un budget d'investissement maximum est défini chaque semestre pour les actifs peu ou pas liquides.

Impacts d'un choc financier

Les impacts sont analysés au sein du rapport ORSA du groupe CCR.

2022 a vu la survenance d'un choc de sur inflation qui a conduit à reprovisionner à fin 2022. Ceci a été pris en compte dans la projection du budget de risque 2023 et du respect du cadre d'appétence au risque.

3 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le groupe CCR érige en principe le fait de ne pas présenter de risque opérationnel majeur après ajustement par un contrôle adapté.

3.1 Déclinaison opérationnelle

Le risque opérationnel des entités du groupe CCR est encadré par le dispositif de contrôle interne au sein du macro dispositif de gestion des risques.

Le groupe CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR vise ainsi à assurer :

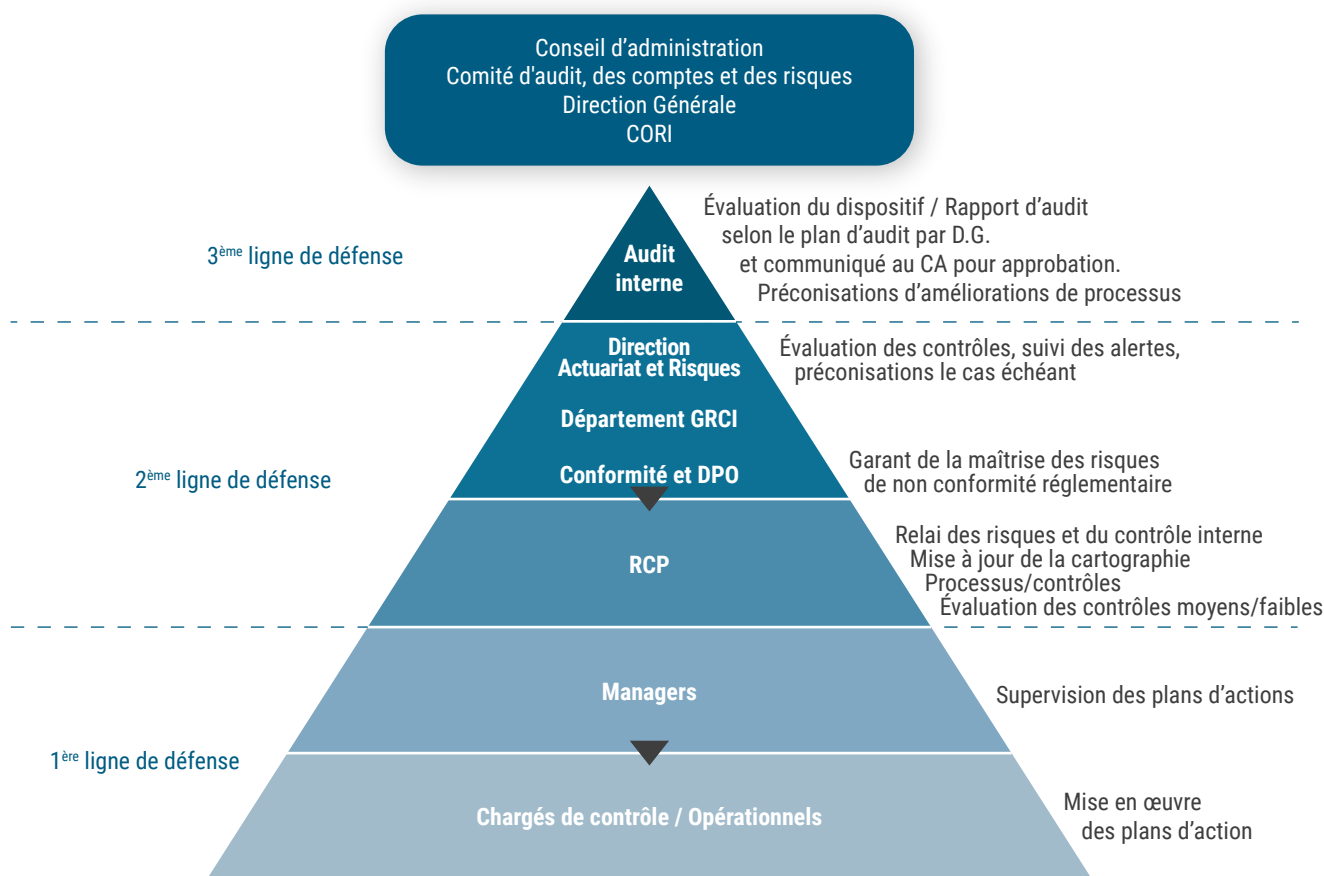
- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par

- la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour les travaux d'analyse de son dispositif de gestion globale des risques, le groupe CCR utilise le référentiel COSO II.

Le positionnement du contrôle interne est représenté ci-dessous :



4 AUTRES RISQUES

Le groupe CCR ne décèle pas à ce jour d'autre risque susceptible d'impacter ou de compléter la vision ci-dessus.

5 EXPOSITION AU RISQUE

5.1 Évaluation des risques

L'évaluation suit le processus homogène présenté ci-dessus pour le risque opérationnel et est étendu à l'ensemble des risques de l'entreprise. Pour rappel ce processus est basé sur les révisions de cartographies périodiques, le processus risques émergents, le processus risques majeurs ressentis à date et toutes les études et analyses actuarielles menées par le groupe CCR.

5.2 Risques importants

Les risques importants sont décrits ci-dessus (souscription, investissements). Le processus de « risques majeurs ressentis actuellement » associe les membres du COMEX via, le CORI, et la fonction gestion des risques.

Pour mémoire ce processus de suivi des risques majeurs est un processus en approche top down. Il est en place sur une base annuelle. Il évolue afin de partager ces risques majeurs en vision continue et ainsi de mettre en place les moyens de maîtrise ou de suivi du risque en souplesse, réactivité et efficacité.

Ce processus a pour objectif d'identifier, à une date donnée, les risques importants dont certains facteurs de risque, souvent externes, sont en forte augmentation et qui de ce fait doivent faire l'objet d'une surveillance plus accrue.

Ils sont suffisamment importants pour mettre en difficulté l'entreprise. Ainsi, généralement, ils concernent les catégories de risque : financier, souscription ou stratégique mais peuvent

également faire partie des risques émergents ou de risques opérationnels dont l'impact juridique ou réputationnel auraient des conséquences négatives dans la solidité de l'entreprise.

Une fois identifiés, il est nécessaire de s'assurer que des moyens de maîtrise sont en place pour les éviter voire les atténuer. L'encadrement plus important de ces risques :

- peut mettre en évidence la nécessité de nouveaux moyens de remédiations pour garantir leur couverture ;
- permettra une plus grande réactivité en cas de survenance.

Identifier un risque majeur ressenti ne signifie pas que le risque est avéré pour CCR Re. Il s'agit dans cet exercice de raisonner en risque probable et dont la probabilité de survenance ou d'impact est en augmentation.

5.3 Politique d'investissement

Les actifs ont été investis conformément :

- au principe de personne prudente énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE,
- à la politique de gestion du risque d'investissement adoptée par le conseil d'administration de CCR.

5.4 Concentration

Le groupe CCR et ses entités ne présentent pas de concentration de risques importantes. Le suivi de ce risque est effectué dans les différents métiers de l'entreprise (placements par la transposition, souscription par le suivi des expositions CAT et la recherche d'un portefeuille diversifié).

6 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Le groupe CCR fait appel à deux grandes familles de techniques d'atténuation des risques : la rétrocession et les couvertures actions.

6.1 Rétrocession

La politique mise en œuvre est détaillée dans la politique de rétrocession approuvée par le conseil d'administration de CCR.

6.2 Protection du portefeuille actions

Le groupe CCR a fait le choix, pour ses deux entités, de mettre en place une stratégie de protection de son portefeuille actions avec une gouvernance associée et un suivi des risques dédié :

- sur la base de contrats futurs ;
- de façon à se prémunir d'une baisse maximale de 15 % des valorisations par rapport à leur valeur de début de période au 31 décembre 2021.

7 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

3

Les rapports ORSA de CCR Re et de CCR détaillent la sensibilité de leurs profils de risques à différents scénarios adverses.

Les scénarios envisagés et leurs impacts sont présentés plus en détail dans ces rapports ORSA. Ils démontrent une très grande résilience du groupe CCR et de ses entités, cohérente avec leurs profils de risque et leurs protections.

VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

1	VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022	54
1.1	Source, contrôle et utilisation des données	54
1.2	Valorisation des placements	55
1.3	Valorisation des autres actifs	56
2	VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2022	57
2.1	Valorisation des provisions techniques	57
2.2	Valorisation des autres passifs	61
3	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	62

VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Ce chapitre traite de la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité. Il permet aussi d'expliquer les différences de traitement entre la norme comptable FRENCH GAAP, la valorisation sous l'ancien régime Solvabilité 1 et la valorisation sous le nouveau régime Solvabilité 2.

1 VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022

De manière générale les actifs suivent une valorisation en valeur de marché, il n'y a donc pas de modèle d'évaluation ni interne ni externe.

1.1 Source, contrôle et utilisation des données

Le Service comptabilité financière et trésorerie produit régulièrement des états de reporting permettant de suivre l'évolution des placements financiers.

Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité du reporting financier, les extractions d'informations depuis le logiciel comptable Chorus Institutionnels sont automatisées.

Les cours de valorisation sont fournis par la base de données de Chorus Institutionnels qui s'alimente auprès des principaux fournisseurs de cours et chez les dépositaires des fonds d'investissement; cette base de données est mutualisée avec des réassureurs et assureurs de la place de Paris.

Compte tenu des instruments financiers généralement détenus en portefeuille par les entités du groupe CCR, cette base s'avère d'une fiabilité correcte et permet ainsi de limiter fortement les problèmes de cours erronés ou manquants.

La valorisation intégrale du portefeuille consolidé est effectuée chaque fin de mois, sachant qu'une évaluation peut être effectuée à tout moment à la demande des gestionnaires financiers ou de la Direction générale.

Le contrôle automatisé de la valorisation des actifs du groupe CCR avec une valorisation extérieure (relevés titres reçus des dépositaires) est systématiquement effectué à la fin de chaque trimestre.

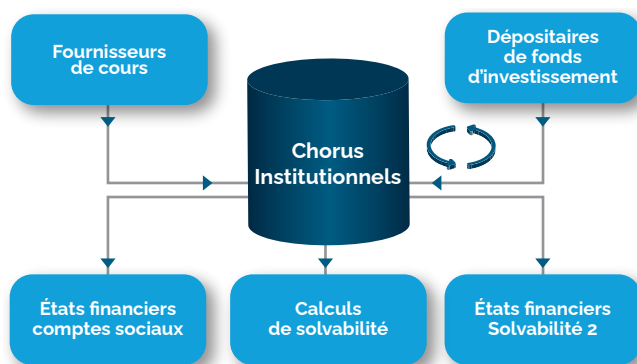
Par ailleurs, conformément à la réglementation, tous les cinq ans, des experts immobiliers évaluent la valeur vénale de chaque immeuble. Ils actualisent ensuite cette valeur chaque année. Ces valeurs sont communiquées à l'ACPR. Ce patrimoine étant détenu, pour l'essentiel, depuis de nombreuses années et en raison de ses qualités, il présente des plus-values latentes significatives.

Les opérations de change (ventes à terme et NDF) sont intégrées dans le hors-bilan de CCR; la valorisation de ces engagements est systématiquement contrôlée avec la valorisation reçue des intermédiaires financiers. Dans le cadre du règlement EMIR, si des écarts sont constatés, une demande de justification est demandée à l'intermédiaire. Ces opérations sur devises sont intégrées dans le bilan prudentiel.

Plus généralement, dans le cadre de leurs contrôles semestriels, les Commissaires aux Comptes effectuent des tests significatifs sur la valorisation des différents placements détenus par l'entreprise.

Les extractions de données à partir du progiciel Chorus sont utilisées pour les calculs de solvabilité, pour les rapports financiers « comptes sociaux », et pour les rapports financiers Solvabilité 2. Pour chacun de ces sujets, ces données / ces valorisations sont traitées de la même façon, tant sur le plan des hypothèses que sur les méthodes pour les exploiter.

Il n'y a par conséquent pas de différence, tant quantitative que qualitative, entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées par le groupe CCR et ses entités pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité, et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers. Par suite les écarts de valorisation entre Solvabilité 1 et Solvabilité 2 sont également tracés.



1.2 Valorisation des placements

Actifs

Montant en K€		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	91 065
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	10 168 293
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	580 930
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6 893
Actions	R0100	240 004
Actions - cotées	R0110	5 062
Actions - non cotées	R0120	234 941
Obligations	R0130	5 247 402
Obligations d'État	R0140	1 691 331
Obligations d'entreprise	R0150	3 556 072
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	3 950 643
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	136 615
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	17 714
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	794
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	16 919
Dépôts auprès des cédantes	R0350	362 572
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	302 258

1.3 Valorisation des autres actifs

Les autres actifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

Actifs		Valeur Solvabilité 2
Montant en K€		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	334 462
Excédent du régime de retraite	R0050	
Produits dérivés	R0190	5 805
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	17 714
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	794
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	16 919
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	67 254
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	R0280	62 078
Non-Vie hors santé	R0290	62 078
Santé similaire à la Non-Vie	R0300	
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	R0310	5 176
Santé similaire à la Vie	R0320	728
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	4 449
Vie UC et indexés	R0340	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	178 853
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	10 027
Autres créances (hors assurance)	R0380	92 816
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
TOTAL DE L'ACTIF	R0500	11 625 314

Provisions pour rétrocession

Les provisions pour rétrocession comptes sociaux sont valorisées selon la norme Solvabilité 2 : calcul d'une meilleure estimation, avec prise en compte d'un facteur d'ajustement pour risque de défaut des rétrocessionnaires.

Créances nées d'opérations de réassurance et autres créances

Ces postes contiennent tous les soldes de créances.

Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

À date, ce poste ne contient aucun actif.

La différence entre la valorisation Solvabilité 2 et la valorisation Comptes sociaux de ces postes s'explique par la comptabilisation en FRENCH GAAP des coûts d'émission de la dette subordonnée émise par CCR Re, faisant l'objet d'un étalement dans les comptes sociaux. Ces montants ne doivent pas être reconnus sous Solvabilité 2.

2 VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2022

2.1 Valorisation des provisions techniques

Processus de provisionnement « Compte sociaux »

Acceptation

Les procédures de provisionnement sont formalisées dans des guides annuels validés par le CORI.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en Réassurance de marché est conduit sur une base trimestrielle. Il est effectué par le département ALM & Provisionnement depuis juillet 2019 et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle de CCR RE. Il fait l'objet d'un audit externe tous les 3 ans.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en Réassurances publiques est conduit sur une base trimestrielle. Il est effectué par le département Data Science – Actuariat et Provisionnement et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle de CCR. Il fait l'objet d'un audit externe tous les 3 ans.

Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec la Comptabilité Technique et la Souscription.

Les contrats de réassurance sont répartis par lots actuariels. Un lot actuariel est défini comme un groupement de sections homogènes d'un point de vue risques et comportements de liquidation. Chaque lot sera caractérisé par :

- le risque qu'il couvre : RC auto, incendie, etc. ;
- la nature de ses affaires : (gestion) x (Non-Vie / Vie) x (traité / facultative) x (proportionnel / non-proportionnel).

Pour chaque lot actuariel, le processus de provisionnement est conduit de la même manière :

- collecte des triangles « exercices de souscription / exercices sociaux » de primes, payés et provisions pour sinistres à payer (PSAP) du lot actuariel. Les triangles sont générés par les données comptables des sections sous-jacentes au lot actuariel ;
- collecte d'éventuelles données d'experts relatives au lot actuariel considéré (informations sur un contrat, sur un événement, etc.) ;

- utilisation du logiciel ResQ ;
- détermination pour chaque exercice de souscription : d'un ultime de primes et des primes restant à émettre en découlant ;
 - d'un ultime de charge sinistres 50-50, correspondant à l'espérance mathématique ;
 - d'un ultime de charge sinistres 70-30, des PSAP 50-50 et 70-30 en découlant ;
 - des trajectoires de liquidation de ces PSAP et primes restant à émettre.
- éclatement par algorithmes des PSAP 50-50 et des PSAP 70-30 du lot actuariel sur les affaires le composant.

Les PSAP 70-30 sont les provisions apparaissant dans les comptes sociaux de CCR. Ce processus et les lots actuariels font l'objet d'une revue annuelle des commissaires aux comptes de CCR. Ce processus est mis en application au sein du groupe CCR depuis 2001.

La qualité du niveau provisionnement est également contrôlée tous les 3 ans par un audit externe.

Rétrocession

Le processus de provisionnement des affaires de rétrocession non-Vie et Vie est géré directement par le service « Rétrocession » en collaboration avec la Comptabilité Technique. Des prévisions d'ultimes primes et sinistres sont faites sur base trimestrielle par le service Rétrocession, affaire par affaire. Les PSAP cédées et les primes restant à céder en sont déduites par la Comptabilité Technique.

Les affaires de rétrocession peuvent être gérées affaire par affaire, dans la mesure où elles sont beaucoup moins nombreuses (moins de 20 par renouvellement de programme de rétrocession), et où elles ne sont que très rarement sinistrées.

Dans le cas de la rétrocession, les provisions cédées portant moins d'incertitudes et CCR disposant de peu de données historiques, les PSAP cédées 50-50 sont identiques aux PSAP cédées 70-30.

Affectation des « Lines of Business »

À date, le portefeuille du Groupe comprend les « Lines Of Business » (LoB) suivantes :

- Lines of Business
- Motor vehicle liability insurance
- Marine, aviation and transport insurance
- Fire and other damage to property insurance
- General liability insurance
- Credit and suretyship insurance
- Miscellaneous financial loss
- Non-proportional casualty reinsurance
- Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance
- Non-proportional property reinsurance
- Health reinsurance SLT
- Life reinsurance

Cette liste est susceptible d'évoluer à l'avenir, selon la stratégie commerciale du groupe CCR.

Acceptation

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par des experts indépendants.

Voici un extrait de cette table :

LOT ACTURIEL		LINE OF BUSINESS	
Identifiant	Libellé	Identifiant	Libellé
LCINV04	Auto_RC_France_X	I000026	Reins TPL
LCINV05	Auto_RC_UK_X	I000026	Reins TPL
LCINV06	Auto_RC_X	I000026	Reins TPL
LCINV07	Auto_RC_P	I000016	Motor
LCINV08	CAT_Non_Vie	I000028	Reins Property

Toute affaire acceptée étant obligatoirement affectée à un lot actuariel, elle est obligatoirement affectée à une et une seule LoB.

Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par proratisation, en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession.

Méthode de valorisation de la meilleure estimation et de la marge pour risque

La Direction Actuariat et Risques de CCR Re est en charge de la valorisation de la meilleure estimation et de la marge de risque du groupe CCR.

Meilleure estimation (*Best Estimate*)

Acceptation

Les contrats acceptés, issus des lots actuariels, sont ventilés par « Lines of Business » (LoB). Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par le cabinet PWC fin 2015. Tout contrat accepté étant obligatoirement affecté à un lot actuariel, il est obligatoirement affecté à une et une seule LoB.

Les flux futurs constitutifs de la meilleure estimation sont issus des liquidations lot actuariel par lot actuariel des PSAP 50-50 de ces lots et de leurs primes restant à émettre (au quantile 50-50 également), auxquels sont ajoutés les liquidations des provisions pour frais de gestion de sinistres, pour frais d'administration, pour frais d'investissement et pour frais généraux. Les liquidations se font à la maille devise x lot actuariel.

L'actualisation de ces flux est menée devise par devise, sur la base des courbes de taux EIOPA « *risk free rate* » avec « *volatility adjuster* » à date de calcul.

L'agrégation par LoB (application de la table de passage lot actuariel / LoB), puis toutes LoB confondues, des meilleures estimations de primes et de sinistres de chaque lot actuariel donne respectivement les meilleures estimations brutes de primes et de sinistres par LoB, et la meilleure estimation brute acceptation finale.

Des contrôles sont effectués durant le processus afin de vérifier que l'exhaustivité des PSAP 50-50 comptables et des primes restant à émettre est bien intégrée à la meilleure estimation acceptation.

Concernant les devises, CCR Re, en tant que réassureur international, traite dans ses comptes près d'une centaine de devises. La meilleure estimation est calculée et actualisée par devise, avec courbes de taux distinctives et adaptées par devise, pour a minima 95 % de la quantité. Le complémentaire est actualisé avec la courbe des taux USD. Ce choix se justifie notamment par le fait que le complémentaire engendre principalement des flux financiers en grande majorité libellés en USD (cas du HKD, du MYR, etc.).

Tant en acceptation qu'en rétrocession, la séparation entre meilleure estimation pour primes et meilleure estimation pour sinistres est effectuée en amont, sur les flux de liquidation non actualisés constitutifs des meilleures estimations et à la maille « Line of Business x devises », en se basant sur les quantités « reportées » FRENCH GAAP à cette même maille. Les provisions pour sinistres reportés FRENCH GAAP sont ainsi calculées contrat par contrat par le système AGIR du groupe CCR, sur la base des informations contractuelles de ces derniers, et représentent la part des sinistres à payer survenus après la date d'inventaire. Ces provisions sont agrégées à la maille « Line of Business x devises », et appliquées aux flux correspondants, pour en déduire leurs parts pour primes, et par complémentarité leurs parts pour sinistres.

Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par « proratisation », en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession et sur leur sinistralité comptable.

La meilleure estimation côté rétrocession est calculée de la même manière que son équivalent acceptation, sur la base des stocks de provisions pour sinistres et de primes restant à émettre cédées et en tenant compte de trajectoires de liquidation « d'experts », fournies par le service Rétrocession. Les primes restant à céder actualisées apparaissent en bas de bilan prudentiel au passif. Des contrôles sont également intégrés au processus de calcul

pour vérifier que l'ensemble des stocks sont intégrés à la meilleure estimation rétrocession.

Acceptation nette de rétrocession

Les meilleures estimations *forward* nettes utilisées pour le calcul de la marge de risque sont calculées en associant les éléments précédents.

Marge de risque

La marge de risque du groupe CCR est égale à la somme de la marge de risque de CCR et à 100 % de la marge de risque de CCR Re, CCR possédant 100 % des parts de CCR Re.

Les marges de risque par Line of Business sont déduites de la marge de risque globale, au prorata des meilleures estimations par Line of Business.

Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting financier

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des provisions techniques à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

Évolution des hypothèses de calcul des provisions techniques

Les hypothèses de calcul des provisions techniques du groupe CCR n'ont pas évolué par rapport à la précédente date de référence.

Provisions techniques et véhicules de titrisation à date

Meilleures estimations acceptation/rétrocession et marge de risque

Passifs		Valeur Solvabilité 2
Montant en K€		C0010
Provisions techniques Non-Vie	R0510	5 022 431
Provisions techniques Non-Vie (hors santé)	R0520	5 022 431
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	4 526 094
Marge de risque	R0550	496 337
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques Vie (hors UC et indexés)	R0600	663 529
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	R0610	284 286
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	256 192
Marge de risque	R0640	28 094
Provisions techniques Vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	379 243
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	341 764
Marge de risque	R0680	37 478
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	

Actifs		Valeur Solvabilité 2
Montant en K€		C0010
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	67 254
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	R0280	62 078
Non-Vie hors santé	R0290	62 078
Santé similaire à la Non-Vie	R0300	
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	R0310	5 176
Santé similaire à la Vie	R0320	728
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	4 449
Vie UC et indexés	R0340	

Véhicules de titrisation

Le groupe CCR n'a pas de véhicules de titrisation dans son bilan prudentiel à date.

Mesures transitoires - ajustement égalisateur - correction pour volatilité

Le groupe CCR applique à ce jour la correction pour volatilité visée par l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE.

L'application de la correction pour volatilité est utilisée depuis l'inventaire trimestriel Solvabilité 2 du 31 mars 2020. Des analyses d'écart de *Best Estimate* et de marge Solvabilité 2 avec et sans correction pour volatilité sont régulièrement menées par le groupe CCR.

Les résultats relatifs à l'application de la correction pour volatilité sont rapportés dans les états S22.01 et S22.06. De plus, l'analyse d'écart de la marge Solvabilité 2 fait partie intégrante de l'ORSA du groupe CCR à compter du 31 décembre 2020.

Le groupe CCR n'applique pas à ce jour :

- l'ajustement égalisateur visé par l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE. Elle retient en effet un principe d'unicité de son patrimoine ;
- les courbes de taux d'intérêt sans risque transitoires visées par l'article 308 quater de la directive 2009/138/CE ;
- la déduction transitoire visée par l'article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE.

2.2 Valorisation des autres passifs

Les autres passifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

Passifs

Montant en K€		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	13 456
Provisions pour retraite	R0760	7 452
Dépôts des réassureurs	R0770	2 411
Passifs d'impôts différés	R0780	537 937
Produits dérivés	R0790	4 523
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	38 436
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	127 182
Autres dettes (hors assurance)	R0840	61 931
Passifs subordonnés	R0850	245 793
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	245 793
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 553
TOTAL DU PASSIF	R0900	6 727 634
EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF	R1000	4 897 680

Autres provisions techniques

Le poste « Autres provisions techniques » contient les provisions d'égalisation et les PSAP Article 431 de CCR et de CCR Re. Dans le bilan prudentiel, ces provisions sont versées sans aucun retraitement aux fonds propres. Ce poste vaut 1 176 M€ dans le bilan FRENCH GAAP. Il n'apparaît pas dans le bilan Solvabilité 2.

Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste contient des provisions diverses, autres que techniques.

Provisions pour retraite

Ces éléments sont déjà valorisés selon la norme IAS 19 dans le bilan comptes sociaux. Ils ne sont donc pas retraités dans le bilan prudentiel.

Impôts différés passif

Les impôts différés passif sont principalement constitués de l'imposition des plus-values latentes non encore fiscalisées, et de l'imposition de la part de la provision d'égalisation non encore fiscalisée. Le taux d'imposition retenu est égal à **25,83 %** et correspond à l'imposition applicable à l'horizon de liquidation des éléments constituant l'assiette

d'imposition, considérant les dernières informations connues au 31 décembre 2022 sur la fiscalité applicable aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste contient les soldes de rétrocession apparaissant au passif, et notamment les soldes de primes à rétrocéder.

Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)

Ce poste contient les soldes des dettes émanant des autres débiteurs de CCR, notamment l'État. L'impôt sur les sociétés sera ainsi affecté à ce compte en cas de restant à payer à l'État.

Autres dettes non mentionnées par ailleurs

Ce poste contient les primes restant à rétrocéder (estimation sur la base de l'inventaire technique). Ces primes sont actualisées à l'aide de leurs trajectoires de liquidation (voir section « Valorisation des provisions techniques »).

Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting

La valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des autres passifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

4

3 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante relative à la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

GESTION DU CAPITAL

1	GESTION DES FONDS PROPRES - OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCÉDURES	64
1.1	Objectifs	64
1.2	Politique	64
1.3	Procédures	64
1.4	Évolution constatée au cours de la dernière période de référence	65
2	FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2022	65
2.1	Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels	65
2.2	Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels	66
2.3	Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022	66
3	COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2022	66
4	FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION	66
5	DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES	66
6	DISPONIBILITÉ ET TRANSFÉRABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	67
7	CALCUL DU SCR, DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES	67
7.1	Méthode et options retenues	67
7.2	Capacité d'absorption par les impôts différés	67
7.3	Approche par transparence	67
7.4	Fonds cantonnés	67
7.5	Simplifications utilisées	67
7.6	Difficultés rencontrées	68
8	SCR ET MCR	68
9	ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITE PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE DATE DE RÉFÉRENCE	68

GESTION DU CAPITAL

1 GESTION DES FONDS PROPRES - OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

1.1 Objectifs

Concernant la gestion de ses fonds propres, le groupe CCR s'est vu fixée comme objectif d'être capable année après année de protéger, de faire grandir et de rentabiliser ses fonds propres au sein du cadre d'appétence au risque adopté.

En cas d'exercice technique favorable, cet objectif de renforcement se traduit par des dotations aux provisions d'égalisation et aux réserves.

CCR a des objectifs de rentabilité dans tous ses métiers :

- concernant la souscription d'affaires en réassurance publique et de réassurance de marché ;
- concernant ses investissements financiers.

1.2 Politique

La mise en œuvre de ces objectifs est avant tout encadrée par le dispositif d'appétence aux risques adopté par le groupe CCR.

Dans ce cadre, le groupe CCR a comme objectif de respecter un ratio de Solvabilité 2 de 115 % sur l'horizon du plan d'activité de l'entreprise. Cet horizon correspond à l'horizon du plan d'activités de l'entreprise. Cette stratégie d'appétence aux risques est développée dans le rapport ORSA.

Cette stratégie permet :

- de maîtriser le niveau de fonds propres du groupe CCR en accord avec les risques souscrits et les limites fixées ;
- d'allouer année après année des enveloppes de budget de risques aux investissements financiers.

La Souscription et la Finance peuvent ensuite mener à bien leurs activités en tenant compte de ces enveloppes.

Protection des fonds propres

Pour augmenter sa solidité financière, le groupe CCR a développé une politique de protection de ses fonds propres.

Cette dernière se décline au travers notamment de :

- la politique de rétrocession et de réduction des risques financiers ;
- la politique de gestion de la provision d'égalisation en cours de construction ;
- la politique de maîtrise des risques ;
- la mise en œuvre, le cas échéant, d'actions de management.

Le détail de ces politiques est donné dans les documentations correspondantes.

1.3 Procédures

Le groupe CCR met en œuvre la stratégie d'entreprise validée par son conseil d'administration et suit les orientations ainsi définies à l'aide d'un plan d'entreprise défini sur 3 ans.

Ce dernier est révisé chaque année pour tenir compte des éventuelles interactions du marché.

Sont alors recalculés sur un pas annuel et suivi de manière continue :

- les niveaux d'appétence et de tolérances aux risques ;
- les budgets de risque consommés - garanties d'État, Finance.

Les calculs sont menés par la Direction Actuariat et Risques.

Le respect des budgets de risques est assuré par la Direction Actuariat et Risques.

Chaque année, le conseil d'administration valide les propositions de budgets de risque supplémentaires sur proposition de la Direction Actuariat et Risques, dans la limite des tolérances aux risques.

Les éventuels budgets supplémentaires après approbation du conseil sont alloués à la Souscription et à la Finance, et éventuellement utilisés dans le respect des différentes politiques et des différents guides existant(e)s. Ils sont alors déclinés en limites de risques que l'on retrouve dans

les politiques de protection de fonds propres et les guides de Souscription et dans les règles de la Finance révisées annuellement.

Pour compléter ce processus, le suivi continu des différentes activités permet de déclencher si nécessaire des actions de management : changement dans la politique d'investissements, non renouvellement d'affaires déficitaires ou pas assez rentables, réduction ou augmentation ponctuelle des capacités de souscription, etc. en conformité avec la politique ORSA.

1.4 Évolution constatée au cours de la dernière période de référence

Aucune évolution concernant les principes de gestion des fonds propres n'a été observée au cours de la dernière période de référence.

2 FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2022

2.1 Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels

Le Groupe ne dispose pas de fonds propres auxiliaires. Les fonds propres éligibles sont le résultat des éléments suivants des fonds propres de base :

En millions d'euros	DÉCOMPOSITION DES FONDS PROPRES DE BASE	31/12/2022
A	Excédent d'actif sur passif	4 898
B	Dividendes	-
C	Passifs subordonnés totaux	246
D	Passifs subordonnés non éligibles	0
E = C-D	Passifs subordonnés éligibles	246
F = A + B + E	Fonds propres éligibles au SCR Groupe	5 143

Les passifs subordonnés correspondent à la dette subordonnée émise par CCR Re filiale du Groupe, de niveau Tier 2.

Ainsi les fonds propres éligibles Groupe s'élèvent à 5 143 M€ au 31 décembre 2022.

2.2 Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels

Les fonds propres du groupe CCR passent de 2 981 M€ dans les comptes sociaux avant détachement des dividendes à 5 143 M€ dans le bilan prudentiel Solvabilité 2, après détachement de dividendes.

Les fonds propres prudentiels sont sensiblement plus importants que leurs équivalents comptes sociaux. Cela tient principalement à la taille des plus-values latentes du portefeuille de placements de CCR en stock à date, et à

l'intégration aux fonds propres prudentiels des provisions d'égalisation et des PSAP Article 431. Cela tient également aux retraitements des engagements techniques pour passer d'une norme à l'autre, et aux passifs subordonnés du Groupe.

2.3 Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022

Les fonds prudentiels après dividendes sont passés de 6 340 M€ au 31 décembre 2021 à 5 143 M€ au 31 décembre 2022.

3 COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2022

Les fonds propres prudentiels après dividendes et éligibles au SCR Groupe ressortent à 5 143 M€ :

- le SCR Groupe ressort à 3 226 M€, soit une couverture du SCR de 159,4 % ;
- le Minimum Consolidated Group (MCR) ressort à 962 M€ pour des fonds propres y étant éligibles de 4 943 M€, soit une couverture de cette quantité de 513,8 %.

Sans correction pour volatilité (« VA »), la couverture du SCR ressort à 156,5 %.

5

EN M€	Avec VA	Sans VA
Fonds propres prudentiels après dividendes et éligibles au SCR	5 143	5 079
SCR	3 226	3 245
MARGE SOLVABILITÉ 2	159,4 %	156,5 %

L'impact de la correction pour volatilité est ainsi à date de 2,9 % de marge Solvabilité 2.

Cet impact est dû à la fois au profil de risques global des engagements souscrits par le groupe CCR (prépondérance d'engagements courts, donc peu sensibles à l'actualisation), et à la faiblesse des valeurs à date des corrections pour volatilité par devise.

4 FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION

Les mesures transitoires prévues par l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la directive 2009/138/ CE ne s'appliquent pas au groupe CCR.

5 DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

À date, le groupe CCR ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

6 DISPONIBILITÉ ET TRANSFÉRABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres du groupe CCR appartiennent au groupe CCR dans son ensemble et sont réputés disponibles et transférables dans le cadre de la réglementation qui s'applique à CCR.

7 CALCUL DU SCR, DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES

7.1 Méthode et options retenues

CCR applique la Formule Standard, tant pour le calcul du SCR et de ses sous-composantes que pour le calcul du Minimum Group MCR.

7.2 Capacité d'absorption par les impôts différés

CCR intègre les impôts différés dans sa capacité d'absorption lors d'un stress de type « scénario équivalent ». La méthode utilisée pour valoriser les impôts différés consiste à s'appuyer sur les bilans fiscaux, comptables et prudentiels.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés, CCR a estimé qu'elle pourrait justifier des crédits d'impôt à hauteur de 2 ans et ce même dans un environnement post-stress fortement adverse. Pour CCR Re, cette durée a été portée à 5 ans.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés :

- CCR Re a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte tenu de la visibilité sur son business plan prudent, de crédits d'impôt à hauteur de 80 M€, découlant d'un environnement de projection post-stress d'horizon 5 ans ;
- CCR (activités de Réassurances Publiques) a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte tenu de la visibilité sur son business plan, de crédits d'impôt à hauteur de 150 M€, découlant d'un environnement de projection post-stress d'horizon 2 ans.

Les activités de CCR Re et de CCR Réassurances Publiques étant disjointes, cela représente pour le groupe CCR un total de crédits d'impôt de 230 M€.

Un projet dorénavant bien avancé a été initié en 2020 conduisant à une documentation et un processus dédié d'analyse de ces montants conformément aux attendus de la réglementation.

Sans tenir compte de ces 230 M€, le SCR de CCR Groupe passe de 3226 à 3456 M€, et sa marge Solvabilité 2 de 159,4 % à 148,8 %.

7.3 Approche par transparence

À date, le groupe CCR transparise en ligne à ligne 91 % en valeur boursière de ses placements délégués.

En l'absence d'informations détaillées, l'estimation de capital retenue pour la partie complémentaire des placements est par défaut prudente et basée sur le profil le plus risqué au sens des spécifications techniques, à savoir un profil actions type 2.

7.4 Fonds cantonnés

Il n'y a pas de cantonnement à l'actif. Au passif, le groupe CCR applique les règles relatives à la gestion des passifs techniques de la réassurance publique, qui ne constituent pas en substance un cantonnement du passif de CCR.

7.5 Simplifications utilisées

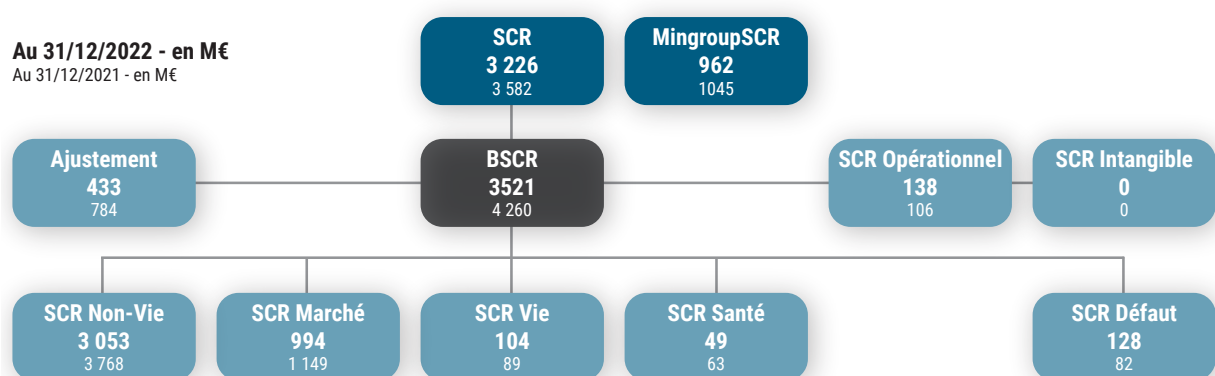
Le groupe CCR n'utilise aucune méthode de simplification pour le calcul des capitaux requis.

7.6 Difficultés rencontrées

Le groupe CCR n'a pas de difficultés à estimer les capitaux requis par le profil de risque, tels qu'estimés sous Formule Standard.

8 SCR ET MCR

Au 31 décembre 2022, le SCR du Groupe est évalué à 3 226 M€ et son MCR à 962M€, vs respectivement 3 582M€ et 1 045M€ au 31 décembre 2021.



5

Sur l'année écoulée, les principales variations du SCR proviennent de :

- la baisse du sous-module SCR CAT au sein du SCR Non-Vie, modérée par une hausse du SCR primes et provisions Non-Vie causée par une hausse des provisions techniques de CCR ;
- la baisse du SCR Marché, suite aux évolutions des marchés financiers sur l'année ;
- la baisse du terme d'ajustement due à la baisse des impôts différés.

9 ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE DATE DE RÉFÉRENCE

Date d'inventaire	Marge de solvabilité
31/12/2021	177,0 %
31/12/2022	159,4 %

ANNEXE : QRT

LISTE DES ÉTATS QRT

1	S.02.01.02 : Bilan	70
2	S.05.01.02 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	72
3	S.05.01.02 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	73
4	S.05.02.01 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays	74
5	S.05.02.01 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays	75
6	S.22.01.22 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	76
7	S.23.01.22 - 01 & 02 : Fonds propres	77
8	S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard	81
9	S.32.01 : Entreprises dans le périmètre du Groupe	83

Les états suivants ne sont pas applicables au groupe CCR

S25.02.22 : modèle interne partiel

S25.01.22 : modèle interne intégral

Remarque : à des fins de meilleure lisibilité, les colonnes relatives aux Lines of Business pour lesquelles le groupe CCR n'a pas d'engagements n'apparaissent pas dans certains QRT.

1 S.02.01.02 : Bilan

Actifs

Valeur Solvabilité 2

C0010

Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	334 462
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	91 065
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	10 168 293
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	580 930
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6 893
Actions	R0100	240 004
Actions - cotées	R0110	5 062
Actions - non cotées	R0120	234 941
Obligations	R0130	5 247 402
Obligations d'État	R0140	1 691 331
Obligations d'entreprise	R0150	3 556 072
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	3 950 643
Produits dérivés	R0190	5 805
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	136 615
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	17 714
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	794
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	16 919
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	67 254
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	R0280	62 078
Non-Vie hors santé	R0290	62 078
Santé similaire à la Non-Vie	R0300	
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	R0310	5 176
Santé similaire à la Vie	R0320	728
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	4 449
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	362 572
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	178 853
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	10 027
Autres créances (hors assurance)	R0380	92 816
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	302 258
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
TOTAL DE L'ACTIF	R0500	11 625 314

Passifs

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Provisions techniques Non-Vie	R0510	5 022 431
Provisions techniques Non-Vie (hors santé)	R0520	5 022 431
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	4 526 094
Marge de risque	R0550	496 337
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques Vie (hors UC et indexés)	R0600	663 529
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	R0610	284 286
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	256 192
Marge de risque	R0640	28 094
Provisions techniques Vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	379 243
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	341 764
Marge de risque	R0680	37 478
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	13 456
Provisions pour retraite	R0760	7 452
Dépôts des réassureurs	R0770	2 411
Passifs d'impôts différés	R0780	537 937
Produits dérivés	R0790	4 523
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	38 436
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	127 182
Autres dettes (hors assurance)	R0840	61 931
Passifs subordonnés	R0850	245 793
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	245 793
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 553
TOTAL DU PASSIF	R0900	6 727 634
EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF	R1000	4 897 680

2 S.05.01.02 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance Non-Vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)						Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée			
		Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	TOTAL
		C0040	C0060	C0070	C0080	C0090	C0120	C0140	C0150	C0160	C0200
PRIMES ÉMISES											
Brut - assurance directe	R0110										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	19 965	95 057	1 142 612	26 318	32 560	9 049				1 325 560
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							96 943	6 379	299 067	402 389
Part des réassureurs	R0140	641	7 023	118 252	856	1 267	597	7 680	175	34 650	171 141
Net	R0200	19 324	88 034	1 024 359	25 461	31 293	8 452	89 263	6 204	264 417	1 556 808
PRIMES ACQUISES											
Brut - assurance directe	R0210										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	21 809	84 674	1 235 993	24 309	31 024	9 926				1 407 735
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							94 814	6 469	298 868	400 152
Part des réassureurs	R0240	743	6 666	118 621	839	1 218	698	8 003	189	33 974	170 951
Net	R0300	21 066	78 008	1 117 372	23 470	29 806	9 228	86 811	6 280	264 895	1 636 936
CHARGE DES SINISTRES											
Brut - assurance directe	R0310										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	14 011	61 977	2 215 315	12 976	-48 734	3 488				2 259 032
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							57 616	5 641	273 022	336 279
Part des réassureurs	R0340	313	6 146	14 704	295	130	327	5 931	126	18 483	46 456
Net	R0400	13 698	55 830	2 200 610	12 681	-48 864	3 161	51 685	5 515	254 539	2 548 855
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES											
Brut - assurance directe	R0410										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420										
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430										
Part des réassureurs	R0440										
Net	R0500										
Dépenses engagées	R0550	6 298	26 897	129 234	6 987	13 761	3 870	13 387	906	20 377	221 717
Autres dépenses	R1200										
TOTAL DES DÉPENSES	R1300										221 717

3 S.05.01.02 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Engagements de réassurance Vie		
		Réassurance maladie	Réassurance Vie	TOTAL
		C0270	C0280	C0300
PRIMES ÉMISES				
Brut	R1410	124 762	213 379	338 140
Part des réassureurs	R1420	2 593	13 566	16 159
Net	R1500	122 169	199 812	321 981
PRIMES ACQUISES				
Brut	R1510	118 787	205 468	324 255
Part des réassureurs	R1520	1 819	13 154	14 972
Net	R1600	116 969	192 314	309 283
CHARGE DES SINISTRES				
Brut	R1610	109 520	148 822	258 342
Part des réassureurs	R1620	463	10 539	11 002
Net	R1700	109 056	138 283	247 339
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut	R1710	2 671		2 671
Part des réassureurs	R1720			
Net	R1800	2 671		2 671
Dépenses engagées	R1900	22 726	37 346	60 072
Autres dépenses	R2500			
TOTAL DES DÉPENSES	R2600			60 072

4 S.05.02.01 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Non-Vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0080	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0140
	R0010		CA	CN	IL	JO	SA	
PRIMES ÉMISES								
Brut - assurance directe	R0110							0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	944 023	31 733	27 612	31 531	1 840	12 076	1 048 814
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	230 551	32 996	5 203	7 291	438	987	277 466
Part des réassureurs	R0140	121 738	4 516	1 839	3 113	85	647	131 938
Net	R0200	1 052 836	60 212	30 976	35 709	2 193	12 416	1 194 343
PRIMES ACQUISES								
Brut - assurance directe	R0210							0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 056 828	22 467	26 947	32 099	1 537	10 579	1 150 457
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	230 849	32 286	5 137	7 282	302	907	276 764
Part des réassureurs	R0240	121 553	4 172	1 923	3 377	73	609	131 706
Net	R0300	1 166 124	50 581	30 161	36 004	1 767	10 877	1 295 514
CHARGE DES SINISTRES								
Brut - assurance directe	R0310							0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 066 143	18 251	20 311	22 232	470	2 136	2 129 543
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	222 148	20 715	905	6 541	126	167	250 602
Part des réassureurs	R0340	9 766	3 160	1 424	3 229	23	152	17 754
Net	R0400	2 278 524	35 806	19 793	25 543	573	2 151	2 362 391
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES								
Brut - assurance directe	R0410							0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							0
Part des réassureurs	R0440							0
Net	R0500		0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	72 494	15 150	10 229	9 803	654	4 959	113 290
Autres dépenses	R1200							
TOTAL DES DÉPENSES	R1300							113 290

5 S.05.02.01 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0220	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0280
	R1400		CA	CN	IL	JO	SA	
PRIMES ÉMISES								
Brut	R1410	75 411		25 823	19 018	38 597	27 712	186 561
Part des réassureurs	R1420	3 634		237	417	200	146	4 634
Net	R1500	71 777	0	25 586	18 601	38 397	27 566	181 927
PRIMES ACQUISES								
Brut	R1510	85 467		25 023	20 189	33 467	23 720	187 866
Part des réassureurs	R1520	3 028		182	279	166	121	3 775
Net	R1600	82 438	0	24 841	19 911	33 301	23 600	184 091
CHARGE DES SINISTRES								
Brut	R1610	37 775	-29	15 742	28 825	34 528	18 625	135 464
Part des réassureurs	R1620	310		40	205	75	41	672
Net	R1700	37 465	-29	15 701	28 619	34 452	18 583	134 792
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES								
Brut	R1710	2 671						2 671
Part des réassureurs	R1720							0
Net	R1800	2 671	0	0	0	0	0	2 671
Dépenses engagées	R1900	27 199		6 676	2 427	2 166	2 939	41 407
Autres dépenses	R2500							
TOTAL DES DÉPENSES	R2600							41 407

6 S.22.01.22 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	5 685 960	0	0	47 550	0
Fonds propres de base	R0020	5 143 473	0	0	-64 422	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	5 143 473	0	0	-64 422	0
Capital de solvabilité requis	R0090	3 225 920	0	0	19 122	0

7 S.23.01.22 - 01 & 02 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	60 000	60 000			
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du Groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du Groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070					
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du Groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du Groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	4 837 680	4 837 680			
Passifs subordonnés	R0140	245 793			245 793	
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du Groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du Groupe	R0170					
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du Groupe	R0210					

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
DÉDUCTIONS						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270					
Total déductions	R0280					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 143 473	4 897 680		245 793	
FONDS PROPRES AUXILIAIRES						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
FONDS PROPRES D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
FONDS PROPRES EN CAS DE RECOURS À LA MÉTHODE DE DÉDUCTION ET D'AGRÉGATION, SOIT EXCLUSIVEMENT, SOIT COMBINÉE À LA PREMIÈRE MÉTHODE.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	5 143 473	4 897 680		245 793	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	5 143 473	4 897 680		245 793	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	5 143 473	4 897 680	0	245 793	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	4 943 052	4 897 680	0	45 373	
Minimum de capital de solvabilité requis du Groupe sur base consolidée	R0610	962 079				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	5,1379				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	5 143 473	4 897 680	0	245 793	
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	3 225 920				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	1,59				

C0060

RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

Excédent d'actif sur passif	R0700	4 897 680
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	60 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	4 837 680

BÉNÉFICES ATTENDUS

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités Vie	R0770	-9 676
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités Non-Vie	R0780	-170 915
TOTAL BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES (EPIFP)	R0790	-180 590

8 S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	994 250		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	127 901		
Risque de souscription en Vie	R0030	104 058		0
Risque de souscription en santé	R0040	49 051		0
Risque de souscription en Non-Vie	R0050	3 052 660		0
Diversification	R0060	-806 999		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	3 520 922		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

C0100

Risque opérationnel	R0130	138 474
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-433 476
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	3 225 920
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	3 225 920

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	962 079

Informations sur les autres entités

Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	

SCR global

SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	3 225 920

9 S.32.01 : Entreprises dans le périmètre du Groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
LEI/9695000WZSKPHFETVI96	FR	CCR RE	3	SA	2	ACPR
LEI/969500215GH3JAORAV11	FR	CCR	3	SA	2	ACPR

Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du Groupe
% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
100,00 %	100,00 %	100,00 %		2	100,00 %	1		5
100,00 %	100,00 %	100,00 %		2	100,00 %	1		5



GROUPE
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE



157 boulevard Haussmann 75008 Paris
Tél. : + 33 1 44 35 31 00